

M. Justin Ayayi AKAPKO
Professeur à l'E.I.S.M.V de Dakar

Co-Directeur de Thèse :

Docteur KONE K. Karidjatou
Bureau National d'Etudes Techniques et de
Développement (BNETD) d'Abidjan

RESUME

La Côte d'Ivoire, malgré ses atouts géographiques, humains et économiques demeure encore largement tributaire des importations pour la satisfaction de ses besoins en lait, viande bovine et petits ruminants. Aussi, afin d'inverser cette tendance et stimuler une production nationale soutenue, et face à l'absence de banques finançant l'élevage, l'Etat ivoirien, appuyé des bailleurs de fonds, a mis en place des projets d'encadrement axés sur une allocation de crédits aux éleveurs. Dans ce cadre, à partir de 1996, le Projet Laitier Sud a été cofinancé par la coopération belge et l'Etat ivoirien.

Une étude a été menée sur les performances du programme de crédit auprès de sept éleveurs bénéficiaires du crédit. L'analyse financière et économique des fermes financées a révélé que l'activité de production laitière n'était pas rentable pour l'ensemble des éleveurs encadrés. Il s'en suit donc que les éleveurs sont incapables de rembourser le crédit qui leur a été consenti par le Projet.

Les résultats obtenus révèlent les limites des projets de développement à jouer le double rôle d'encadrement et de financement des projets d'élevage, et mettent en exergue la nécessité de l'implication des institutions de crédit dans le financement de l'élevage des ruminants. Des propositions sont faites pour l'amélioration du crédit agricole en faveur de l'élevage.

Firmin Miézan ATTIE

10 BP 2512 Abidjan 10 – Côte d’Ivoire i
Tel : (225) 07 57 19 08 ii
e-mail : attiefirmin@yahoo.fr iii
..... iv

INTRODUCTION 1

PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LES RUMINANTS ET LE CREDIT AGRICOLE EN CÔTE D’IVOIRE 4

CHAPITRE I : LA FILIERE DES RUMINANTS..... 5

I.1. L’ELEVAGE BOVIN 5

I.1.1. L’ELEVAGE BOVIN VIANDE 5

I.1.1.1. Les systèmes de production..... 5

I.1.1.1.1. Le système bovin sédentaire 5

I.1.1.1.2. Le système bovin transhumant 7

I.1.1.1.3. Les bovins de culture attelée 8

I.1.1.2. Productivité 8

I.1.1.3. Importations 8

I.1.1.3.1. Importations en vif 8

I.1.1.3.2. Importations de viande et abats bovins congelés 9

I.1.2. L’ELEVAGE BOVIN LAITIER 10

I.1.2.1. Les systèmes de production..... 10

I.1.2.1.2. Le système traditionnel semi-transhumant..... 10

I.1.2.1.3. Le système amélioré villageois sédentaire 11

I.1.2.1.4. Les élevages modernes..... 11

I.1.2.2. Productivité 9

I.1.2.3. Importations 10

I.2. L’ELEVAGE DES PETITS RUMINANTS 12

I.2.1. L’ELEVAGE OVIN..... 13

I.2.1.1. L’élevage traditionnel 13

I.2.1.2. L’élevage ovin amélioré..... 13

I.2.2. L’ELEVAGE CAPRIN 14

I.2.3. PRODUCTIONS 14

I.2.4. IMPORTATIONS 14

I.2.4.1. Importations en vif 14

I.2.4.2. Importations de viandes et abats 15

CHAPITRE II : LE CREDIT AGRICOLE EN COTE D'IVOIRE	16
II.1. LES ORIGINES DU CREDIT AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET SON EVOLUTION	16
II.2. L'EXPERIENCE IVOIRIENNE EN MATIERE DE CREDIT AGRICOLE.....	16
II.2.1. LA BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (BNDA)	16
II.2.2. LES FONDS SOCIAUX	17
II.2.3. LES AUTRES AGENTS ECONOMIQUES CONTRIBUANT AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE	19
II.2.2.1. Les Etablissements financiers	19
II.2.2.1.1. Les Banques commerciales.....	19
II.2.2.1.2. Le réseau des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (CREP) et Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC)	19
II.2.2.2. Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)	20
II.2.2.3. Les Projets de développement rural.....	21
II.3. LE FINANCEMENT DE L'ELEVAGE DES RUMINANTS.....	21
II.3.1. PROJETS DE DIFFUSION DE NOYAUX D'ELEVAGE REMBOURSABLES EN NATURE.....	21
II.3.2. NOUVELLE APPROCHE DE FINANCEMENT PAR LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAUX	24
II.3.2.1. Le Projet BAD-Elevage phase II.....	24
II.3.2.2. Le Projet Laitier Sud.....	25
CHAPITRE III : LA PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT ET DU CREDIT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DES RUMINANTS	26
III.1. LES BESOINS DE CREDIT DANS L'AGRICULTURE.....	26
III.1.1. LES CREDITS DE CAMPAGNE	27
III.1.2. LES CREDITS POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS	27
III.1.3. LES CREDITS NECESSAIRES AUX GROUPEMENTS	27
III.1.4. LES CREDITS SPECIFIQUES A L'ELEVAGE	27
III.1.4.1. Les besoins en moyens de production	28
III.1.4.2. Les besoins de la formation et de la vulgarisation	28
III.2. LES CONTRAINTES AU FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE EN C.I.....	29
III.2.1. CONTRAINTES LIEES A LA DEMANDE DE CREDIT	29
III.2.1.1. Le contexte de la libéralisation du secteur agricole	29
III.2.1.2. Caractéristiques de l'environnement du secteur agricole.....	29
III.2.2. CONTRAINTES LIEES A L'OFFRE DE CREDIT	30
III.2.3. LES CONTRAINTES AU FINANCEMENT DES PROJETS D'ELEVAGE	31

DEUXIEME PARTIE : ETUDE DU CAS DU PROJET LAITIER SUD METHODOLOGIE ET RESULTATS	32
CHAPITRE I : ETUDE DU SYSTEME DE CREDIT MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU PROJET LAITIER SUD	33
I.1. OBJECTIFS DU PROJET	33
I.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE	33
I.2.1. LA CELLULE D'EXECUTION	33
I.2.2. LES MOYENS DE LA CELLULE D'EXECUTION.....	34
I.3. LE PROGRAMME DE CREDIT	35
I.3.1. LE MODELE DE FERME FINANCEE.....	35
I.3.2. LE FONCTIONNEMENT DU CREDIT.....	35
I.3.2.1. Les critères d'éligibilité	35
I.3.2.2. Les modalités de financement des fermes.....	35
I.3.3. LA COMMERCIALISATION	37
I.3.3.1. L'approvisionnement en intrants	37
I.3.3.2. Les ventes.....	37
I.3.4. LES REMBOURSEMENTS	38
CHAPITRE II : METHODOLOGIE.....	38
II.1. ZONE D'ENQUETE	39
II.1.1. ETUDE DU MILIEU	39
II.1.1.1. La situation géographique	39
II.1.1.2. Le relief.....	39
II.1.1.3. La végétation.....	40
II.1.1.4. L'hydrographie.....	40
II.1.1.5. Le climat.....	40
II.1.2. LE PEUPLEMENT	40
II.1.3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	42
II.2. CHOIX DE L'ECHANTILLON.....	42
II.3. DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	43
II.3.1. LA PHASE DE PRE-ENQUETE.....	43
II.3.2. LE QUESTIONNAIRE D'ENQUETE.....	43
II.4. ANALYSE DES DONNEES.....	44
II.5. CALCUL DE PARAMETRES ECONOMIQUES.....	45
II.5.1. LE RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI	45
II.5.2. LE RESULTAT NET D'EXERCICE.....	5

II.5.3. DETERMINATION DU COUT DE PRODUCTION D'UN LITRE DE LAIT DANS LE CADRE DU PROJET	46
II.5.4. DETERMINATION DU COUT DE PRODUCTION D'UN LITRE DE LAIT SANS LE PROJET	46
II.6. LES LIMITES DE L'ENQUETE	46
CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE	48
III.1. IDENTIFICATION DES PRODUCTEURS INTERVIEWES	48
III.1.1. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PRODUCTEURS	48
III.1.2. PROFIL SOCIOLOGIQUE	48
III.2. ETUDE DU TROUPEAU	49
III.2.1. ORIGINE DU TROUPEAU	49
III.2.2. EVOLUTION DU TROUPEAU	49
III.2.2.1. Les effectifs de départ	49
III.2.2.2. Les effectifs au moment de l'enquête	50
III.2.2.3. Les problèmes sanitaires	51
III.3. GESTION DES FERMES	51
III.3.1. LA CONDUITE DU TROUPEAU	51
III.3.2. COMPLEMENTATION ET SUPPLEMENTATION	51
III.3.3. REPRODUCTION ET MODE DE TRAITE	52
III.3.4. ENCADREMENT ET SUIVI TECHNICO-SANITAIRE	52
III.3.5. LES PROBLEMES RENCONTRES	52
III.3.6. LA MAIN D'ŒUVRE	53
III.4. ANALYSE DU REVENU MONETAIRE DES PRODUCTEURS	53
III.4.1 EVALUATION DES RECETTES	53
III.4.1.1. Ventes de lait	53
III.4.1.2. Ventes d'animaux	54
III.4.1.3. Recettes totales	54
III.4.2. EVALUATION DES DEPENSES	55
III.4.3. CALCUL DES MARGES BENEFICIAIRES	55
III.4.4. CALCUL DE RENTABILITE	56
III.4.4.1. Le rendement du capital investi	56
III.4.4.2. Le résultat net d'exercice	57
III.4.4.3. La capacité d'auto-financement	57
III.4.5. LES REMBOURSEMENTS	57
III.4.6. UTILISATION DES BENEFICES GENERES	57
III.5. ETUDE DE L'IMPACT ECONOMIQUE DU PROJET	58
III.5.1. DETERMINATION DU COUT MOYEN DE PRODUCTION D'UN LITRE DE LAIT DANS LE CADRE DU PROJET	58
III.5.2. DETERMINATION DU COUT MOYEN D'UN LITRE DE LAIT SANS LE PROJET	59

TROISIEME PARTIE : INTERPRETATIONS DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS.....	62
CHAPITRE I : INTERPRETATIONS ET DISCUSSIONS	63
I.1. IDENTIFICATION DES PRODUCTEURS	63
I.2. ETUDE DU TROUPEAU.....	63
I.3. LES PROBLEMES SANITAIRES.....	63
I.4. ANALYSE DU REVENU MONETAIRE.....	63
I.5. LES REMBOURSEMENTS.....	64
I.6. UTILISATION DES BENEFICES GENERES.....	65
I.7. ETUDE DE L'IMPACT ECONOMIQUE DU PROJET.....	65
CHAPITRE II : RECOMMANDATIONS POUR LE PROJET LAITIER SUD	64
II.1. LA BAISSSE DES COUTS DE PRODUCTION DU LAIT.....	66
II.1.1. L'AMELIORATION DE LA FORMATION DES ELEVEURS.....	66
II.1.2. L'AMELIORATION DU SUIVI TECHNICO-SANITAIRE DES EXPLOITATIONS.....	67
II.1.3. LA RESOLUTION DU PROBLEME DU MANQUE D'ADAPTATION DU PATURAGE ARTIFICIEL AU SOL DE LA REGION.....	67
II.2. L'AUGMENTATION DES REVENUS DES ELEVEURS	68
II.2.1. ASSOCIATION D'OPERATIONS D'EMBOUCHE BOVINE.....	68
II.2.2. AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE DU LITRE DE LAIT AU COUT DE PRODUCTION.....	68
II.3. L'AMELIORATION DU SYSTEME DE CREDIT	69
CHAPITRE III : RECOMMANDATIONS A PROPOS DU CREDIT ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DES RUMINANTS EN COTE D'IVOIRE.....	70
III.1. LA FORMATION DES FUTURS ELEVEURS.....	70
III.2. LA CREATION D'UN OBSERVATOIRE DES PRODUCTIONS ANIMALES.....	70
III.3. LA STIMULATION DE LA CREATION D'ORGANISATIONS D'ELEVEURS.....	70
III.4. LA CREATION D'UN FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	71
III.5. L'IMPLICATION DES INSTITUTIONS BANCAIRES DANS LE FINANCEMENT DE L'ELEVAGE.....	72

CONCLUSION	73
BIBLIOGRAPHIE	76

ANNEXES

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est un pays marqué par une grande tradition agricole, qui lui confère aujourd'hui des performances remarquables dans le domaine des cultures d'exportation, notamment le cacao dont elle est le premier producteur mondial avec près de 1,4 millions de tonnes/an. Le secteur agricole joue un rôle prépondérant dans l'économie ivoirienne. En effet, l'agriculture représente environ 40% du PIB ivoirien. Mais, malgré ces résultats, force est de constater que les productions animales (élevage et pêche) demeurent encore marginales dans l'économie ivoirienne. En effet elles ne contribuent qu'à hauteur de 2,9% du PIB agricole et pour 1% du PIB total (5).

Aussi, afin de stimuler le développement de l'élevage, l'Etat ivoirien avait opéré, à partir des années 70, d'importants investissements publics dans le secteur des productions animales à travers la création de la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA), le financement de projets d'encadrement et de développement de l'élevage et la création d'infrastructures agro-pastorales notamment dans la région Nord du pays. Ces actions très diversifiées menées en faveur du secteur de l'élevage ont permis un accroissement substantiel de la production de viande. Les deux productions animales ayant connu les croissances les plus spectaculaires sont la production bovine et la production avicole. Ainsi, le cheptel bovin s'est considérablement accru de 1975 à 2001, passant de 465.000 têtes à 1.377.000 têtes soit une augmentation de près de 300%.

Mais, malgré les performances de l'élevage ivoirien, les résultats sont relativement modestes par rapport aux besoins des populations. En effet, la production nationale de viande bovine ne couvrait que 59% de la consommation globale en 2001 (9). Aussi, afin de couvrir ses besoins, la Côte d'Ivoire reste encore largement tributaire d'autres pays

notamment ceux du Sahel (Mali, Burkina-Faso, Niger) pour son approvisionnement en viande bovine et ovine.

Dans le nouveau contexte de libéralisation de l'économie nationale et de désengagement de l'Etat de la filière agricole découlant des programmes d'ajustement structurel des institutions de Brettons Wood, le gouvernement ivoirien appuyé par les bailleurs de fonds, s'est orienté vers une nouvelle vision du développement des productions animales à travers la mise en place de projets d'encadrement axés sur une allocation de crédits aux éleveurs.

En effet, il est couramment admis que la croissance économique et le facteur financier entretiennent des rapports étroits. Le facteur financier a un impact stimulant essentiel, grâce à la mobilisation de l'épargne qu'il permet pour financer diverses opportunités d'investissements à long terme. D'autre part, il facilite l'accès des opérateurs économiques au financement extérieur. Crédit agricole et financement sont donc intimement liés (18). Ainsi, l'accès au financement du monde rural demeure essentiel à la réussite du développement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. En effet, cet accès aux moyens de production, par le biais du crédit, donne aux individus un pouvoir de décision socio-économique et renforce leurs capacités entrepreneuriales (7).

C'est dans ce cadre que sera mis en place en 1996, avec l'appui de la coopération belge le projet Laitier Sud. Ce projet a prévu dans sa première phase (1996/2001), l'installation à crédit de 10 fermes laitières dans la région d'Abidjan. Cette expérience constitue un exemple pour étudier et comprendre la problématique du crédit agricole s'exerçant dans un système de production animale notamment la production laitière bovine.

Les objectifs de ce travail s'énoncent comme suit :

1. Description du fonctionnement du programme de crédit alloué aux fermiers dans le cadre du projet ;
2. Analyse du niveau de compréhension du fonctionnement du crédit par les bénéficiaires ;
3. Analyse des impacts techniques et économiques associés au crédit ;

4. Examen des principales implications et élaboration de recommandations qui peuvent en découler en matière de politique d'élevage et de crédit agricole pour l'élevage.

Pour ce faire, cette thèse est présentée en trois parties.

La première partie traite des généralités sur la filière des ruminants et le crédit agricole en Côte d'Ivoire. La deuxième partie présente le programme de crédit pour la production laitière qui a été étudié, la méthodologie et les résultats de l'enquête. Et la troisième partie, enfin, traite de l'interprétation des résultats et les recommandations qui en découlent.

PREMIERE PARTIE

**GENERALITES SUR LES RUMINANTS
ET
LE CREDIT AGRICOLE
EN
COTE D'IVOIRE**

CHAPITRE I : LA FILERE DES RUMINANTS

I.1. L'ELEVAGE BOVIN

Le système d'élevage dominant en Côte d'Ivoire (C.I.) est l'élevage traditionnel extensif, sédentaire ou transhumant, surtout concentré dans la zone Nord mais il existe un élevage plus moderne pratiqué par les ranchs et les grands élevages spécialisés. Le cheptel bovin est concentré dans le Nord avec 80% des effectifs y compris la quasi totalité du cheptel transhumant et des bœufs de traits qui s'y sont développés grâce à la culture du coton dans la région Nord du pays . Le reste du troupeau est réparti au Centre (13%) et au Sud (7%) du pays (25).

I.1.1. L'ELEVAGE BOVIN VIANDE

L'élevage bovin viande ivoirien est caractérisé par l'existence de deux grands systèmes de production : l'élevage sédentaire très généralement entre les mains des nationaux et l'élevage transhumant (ou semi transhumant) pratiqué par des éleveurs d'origine sahélienne (Burkina faso et Mali) (19).

I.1.1.1. Les systèmes de production

I.1.1.1.1 Le système bovin sédentaire

Le système bovin sédentaire est présent sur l'ensemble du territoire avec cependant une très forte concentration dans le Nord. Le cheptel concerné est largement dominé par les races taurines, bien qu'une nette tendance au métissage avec des géniteurs zébus soit perceptible dans les régions centrales de la zone des savanes (Korhogo, Boundiali, Tengrela et Ferkessedougou) (carte 1).

Le système de production est caractérisé par des troupeaux de dimension modeste de l'ordre de 20 à 30 têtes, même si , dans le Nord du pays, ces unités de production sont souvent regroupées dans des parcs collectifs pouvant comprendre 100 à 200 têtes.

Carte 1 : Carte de la COTE D'IVOIRE

Le système d'élevage bovin sédentaire n'est pas homogène, on distingue trois types d'élevages : l'élevage traditionnel, l'élevage traditionnel amélioré et l'élevage moderne (17).

L'élevage traditionnel est caractérisé par une conduite collective des animaux (parcs villageois et communautaires), la divagation des animaux en saison sèche, le faible degré d'intervention des propriétaires, le recours fréquent à des bouviers d'origine ouest-africaine et l'utilisation très restreinte d'intrants vétérinaires et zootechniques. Ce type d'élevage se distingue de l'élevage traditionnel amélioré.

En effet, l'élevage traditionnel amélioré est représenté par les fermes agro-pastorales bovines. Ce type d'élevage est caractérisé par des parcs individuels, un gardiennage permanent, un recours plus important aux intrants vétérinaires et alimentaires (sel et sous-produits agro-industriels) et, de plus en plus souvent, une intervention directe des propriétaires ou des membres de leur famille. En plus du système d'élevage traditionnel, il existe un élevage moderne.

L'élevage moderne, est représenté en Côte d'Ivoire par les ranchs, les grandes stations d'élevage et les grands élevages privés. Ces élevages modernisés sont caractérisés par une taille des troupeaux très supérieure à la moyenne (plusieurs centaines de têtes), par une conduite rationnelle des animaux, l'application régulière de protocoles sanitaires (vaccination, détiquage, déparasitage interne, etc.), la distribution des sels minéraux et enfin par des efforts importants d'amélioration génétique sous forme d'achat de génisses et de taureaux de races N'Dama en provenance majoritairement du ranch de la Marahoué. Ces élevages sont plus nombreux dans les régions du Centre, de l'Ouest et du Sud.

I.1.1.1.2. Le système bovin transhumant

Le système bovin transhumant est majoritairement localisé dans la zone Nord, avec une concentration particulière sur la partie centrale de cette zone, de Boundiali à Ferkéssédougou. Schématiquement cet élevage est beaucoup plus homogène que l'élevage bovin sédentaire. La taille de l'unité familiale de production est importante

avec 100 à 150 têtes en moyenne. Sur le plan génétique, les animaux zébus dominent largement, mais la tendance au métissage avec du sang taurin est fréquente (17).

I.1.1.1.3. Les bovins de culture attelée

Les bovins de culture attelée sont surtout localisés dans les régions cotonnières du Nord et sont estimés à environ 100.000 bœufs, pour un nombre de paysans concernés de l'ordre de 44.000. Dans de nombreux cas, en particulier dans les départements cotonniers du Nord, les paysans pratiquant la culture attelée possèdent très souvent un troupeau bovin au sein duquel les animaux sont prélevés, puis castrés et enfin dressés pour la culture attelée. En revanche, dans les départements cotonniers situés plus au Sud, régions plus nouvelles en culture cotonnière et en utilisation des bœufs de traction, l'acquisition des animaux est plus difficile (17).

I.1.1.2. Productivité

La productivité numérique globale, comprenant l'exploitation annuelle et le taux de croît du troupeau est généralement estimée en Côte d'Ivoire à 13,2% pour les taurins et 15,5% pour les zébus. L'exploitation annuelle moyenne s'établit respectivement à 12 et 13%. La production nationale de viande bovine a été estimée en 2001 à 23 753 tonnes pour une valeur totale de 32,71 milliards FCFA. Cette production assure 59% de la couverture globale en viande bovine (9).

I.1.1.3. Importations

I.1.1.3.1. Importations en vif

Les importations en vif de bétail proviennent essentiellement des pays du Sahel. Les fournisseurs principaux sont le Mali et le Burkina Faso. Les importations ont enregistré une forte augmentation depuis la dévaluation du franc CFA en 1994 (19). En 2001, ces importations s'élevaient à peu près à 14 000 têtes qui équivalent à 23.173 tonnes carcasses (Figure 1), pour un chiffre d'affaires de 14,71 milliards FCFA. Ces importations assurent 24% de la couverture globale en viande bovine (9).

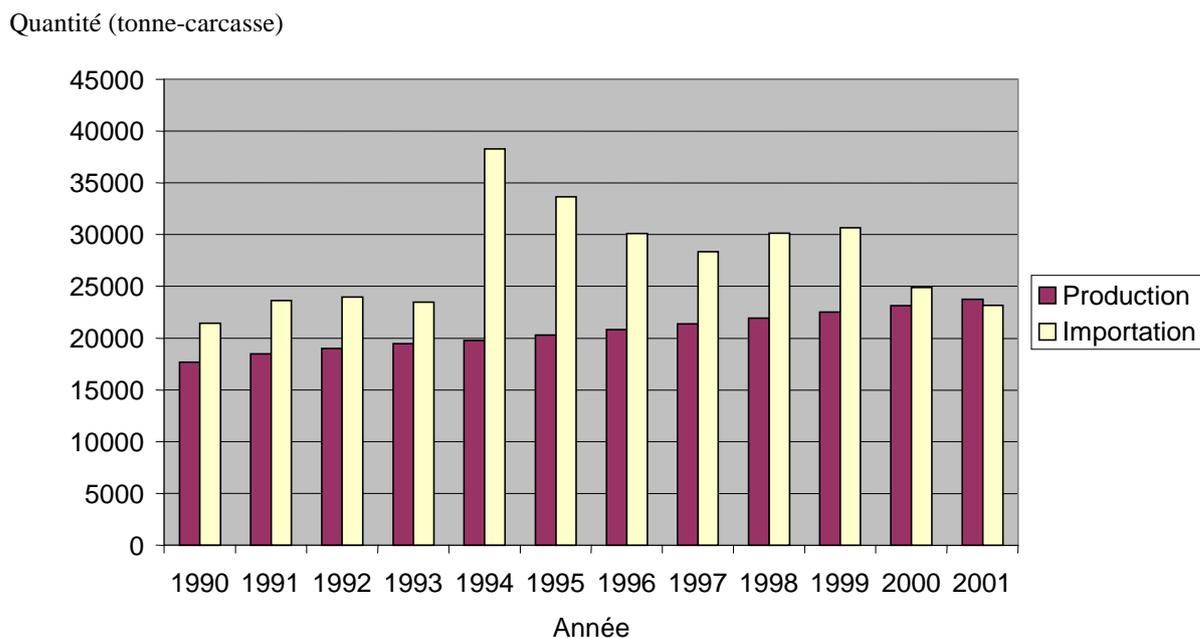


Figure 1 : Comparaison entre l'évolution de la production et des importations de bovins vifs en C.I.

I.1.1.3.2. Importations de viande et abats bovins congelés

Les importations de viande et abats congelés proviennent principalement d'Europe. Ces importations ont connu une chute considérable de 1993 avec 16 768 t à 1995 avec 2 503 t, soit une baisse de près de 80% (Figure 2). Cette baisse s'explique par la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994 et qui a entraîné une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs (23). En revanche, ces importations ont enregistré une légère reprise au cours de la période de 1996 à 2001 pour atteindre 6 469 t pour un chiffre d'affaires de 3,54 milliards FCFA. Elles assurent 16% de la couverture globale en viande bovine (9).

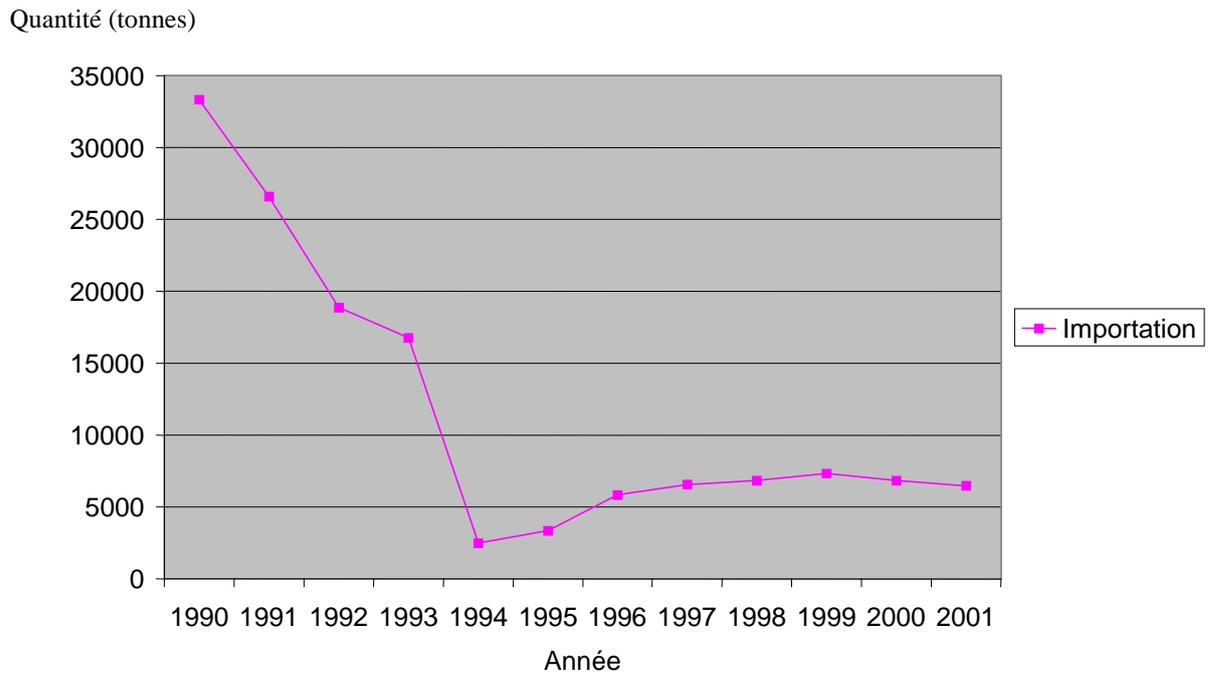


Figure 2 : Evolution des importations de viande et abats de bovins en C.I.

I.1.2. ELEVAGE BOVIN LAITIER

Le secteur laitier ivoirien repose sur deux piliers d'activités que sont la transformation de produits laitiers importés et reconstitués et une filière embryonnaire de production de lait d'origine locale.

I.1.2.1. Les systèmes de production

I.1.2.1.1. Le système traditionnel semi-transhumant

Le système traditionnel semi-transhumant est constitué les élevages qui sont le plus souvent situés en pleine ville, et appartenant à des étrangers peuhls (Maliens, Guinéens...). Les animaux sont des zébus et des N'Dama plus ou moins métissés. Dans la journée, ils sortent de la ville à la recherche de pâturages naturels, et reçoivent à leur retour des restes de cuisine (épluchures de manioc...). La traite est effectuée le matin dans des conditions d'hygiène souvent déplorables. La production de lait par vache et par jour peut être estimée à 0,5 litre (10).

I.1.2.1.2. Le système amélioré villageois sédentaire

Le système amélioré villageois sédentaire est localisé hors des villes et comprend un pâturage artificiel, un parc de nuit avec couloir de contention, un logement pour le bouvier. La race dominante est la N'Dama. L'alimentation est basée presque exclusivement sur l'exploitation des pâturages artificiels et naturels, et les besoins des animaux ne sont plus satisfaits en fin de saison sèche. Les paysans autochtones propriétaires du bétail le confient entièrement à un bouvier peuhl, qui se charge de la traite. Dans certains élevages, un début de complémentation est assuré par des distributions de farines basses de riz, de sel, ou de pierres à lécher. La production de lait par vache et par jour peut être estimée à 1 litre (10).

I.1.2.1.3. Les élevages modernes

Les élevages modernes sont caractérisés par l'utilisation de plusieurs hectares de pâturages artificiels, une étable compartimentée, avec box, salle de traite et de soins, mangeoires et abreuvoirs, un point d'eau qui est un puits ou forage, un bâtiment pour le stockage des aliments (tourteau de coton, mélasse, farine de riz...), et des pièges à glossines. Les animaux sont des taurins N'Dama croisés aux races exotiques (le plus souvent Montbéliarde ou Abondance). La traite est effectuée dans des conditions hygiéniques acceptables. La production de lait par vache et par jour varie de 5 à 10 litres. L'élevage laitier moderne est très peu répandu avec quelques dizaines d'élevages autour de Bouaké et Abidjan qui ont été constitués dans le cadre du programme national laitier (Projet Eco-Ferme laitière, Projet Laitier Sud) et contribuant à 15% de la production nationale. Le reste de la production laitière nationale provient des élevages extensifs, sédentaires ou transhumants (10).

I.1.2.2. Productivité

La production laitière nationale a été estimée en 2001 à 24 740 tonnes (Figure 3) pour un chiffre d'affaires de 3,80 milliards FCFA. Sa contribution à la satisfaction des besoins de consommation laitière du pays est très faible, et l'approvisionnement du marché ivoirien est à 82% dépendant des importations (9).

I.1.2.3. Importations

L'essentiel de la consommation laitière en C.I provient de l'importation de lait en poudre des pays de l'Union Européenne (7). Ces importations étaient estimées à 115 715 tonnes (Figure 3) pour un chiffre d'affaires de 22,23 milliards F CFA en 2001 (9).

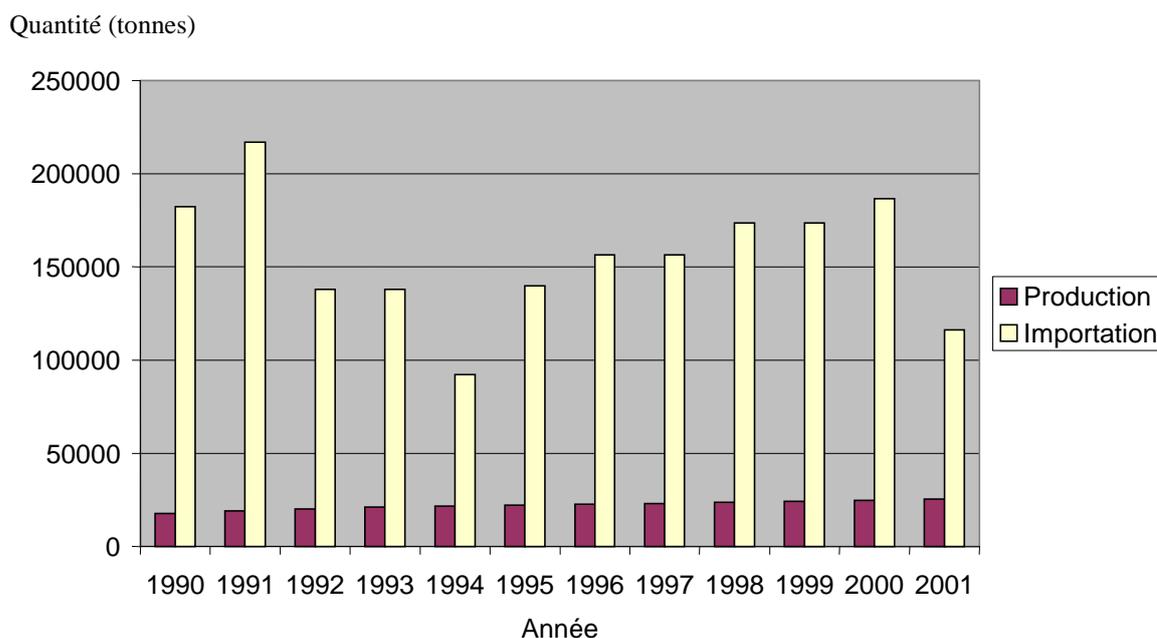


Figure 3: Comparaison entre l'évolution de la production et des importations de lait en C.I.

I.2. L'ELEVAGE DES PETITS RUMINANTS

Contrairement à l'élevage bovin, celui des petits ruminants ne présente pas de caractéristiques ethniques bien marquées. Il n'existe pas d'élevages ovins-caprins caractéristiques d'un système transhumant. Même chez les éleveurs d'origine sahélienne, les troupeaux des petits ruminants sont généralement sédentaires et ne s'éloignent pas du campement permanent. Globalement, les troupeaux sont de très petites dimensions, aussi bien chez les agriculteurs que chez les éleveurs avec des unités familiales de 5 à 20 têtes. L'élevage des petits ruminants est mieux réparti

géographiquement que celui des bovins, avec deux zones de fortes concentrations au Nord et au Centre, qui totalisent 80% des animaux, suivis par le Sud-Est (10%) et enfin, l'Ouest (6%) et le Sud-Ouest (4%) (4).

I.2.1. L'ELEVAGE OVIN

Sur le plan de la typologie des unités de production, on peut distinguer pour l'élevage des ovins un certain nombre d'élevages améliorés ayant bénéficiés des efforts déployés par les projets d'encadrement en particulier dans les régions Centre et Sud-Est. Ce système amélioré reste cependant très minoritaire au plan national et ne concerne que 2 à 3% du cheptel ovin (4).

I.2.1.1. L'élevage traditionnel

L'élevage traditionnel concerne l'énorme majorité des élevages ovins du pays. Il est présent partout non seulement dans les villages, mais également dans les zones urbaines sous forme d'élevage de case. Les effectifs moyens sont faibles et très fluctuants. L'objectif majeur des propriétaires ne semble pas être l'exploitation commerciale, mais plutôt la couverture de besoins familiaux en matière d'abattages événementiels. Sur le plan zootechnique, ces élevages sont en général peu performants et le taux moyen d'exploitation annuel est de 25%. Si la majorité des animaux sont de race Djallonké, on constate cependant une tendance permanente au métissage avec des ovins de races sahéliennes, dont le format est nettement supérieur. Ce métissage est surtout pratiqué en région des Savanes (4).

I.2.1.2. L'élevage ovin amélioré

L'élevage ovin amélioré est pratiqué dans des exploitations possédant un cheptel important avec 15 à 30 brebis et pour lesquelles la production ovine peut constituer la spéculation principale. Les élevages ovins améliorés utilisent exclusivement des animaux de race Djallonké, dont les géniteurs mâles et femelles sont issus des opérations d'amélioration génétique et de multiplication du Centre National Ovin (CNO) et du Programme National de Sélection Ovine (PNSO) (4).

I.2.2. L'ELEVAGE CAPRIN

Sur le plan des systèmes de production, l'élevage des caprins en C.I. ne présente pas les caractéristiques particulières permettant d'identifier des systèmes significativement différents. Mis à part quelques très rares élevages améliorés (moins de 50 au niveau national), l'élevage est partout conduit de façon traditionnelle.

I.2.3. PRODUCTIONS

La production nationale en petits ruminants a été estimée en 2001 à 7 828 tonnes-carcasses (Figure 4) pour un chiffre d'affaires de 14,07 milliards FCFA. Cette production ne représente que 8% de la consommation nationale (9).

I.2.4. IMPORTATIONS

I.2.4.1. Importations en vif

Les importations de petits ruminants vifs ont été estimées en 2001 à 2 201 tonnes-carcasses (Figure 4) représentant 2,48 milliards FCFA (9).

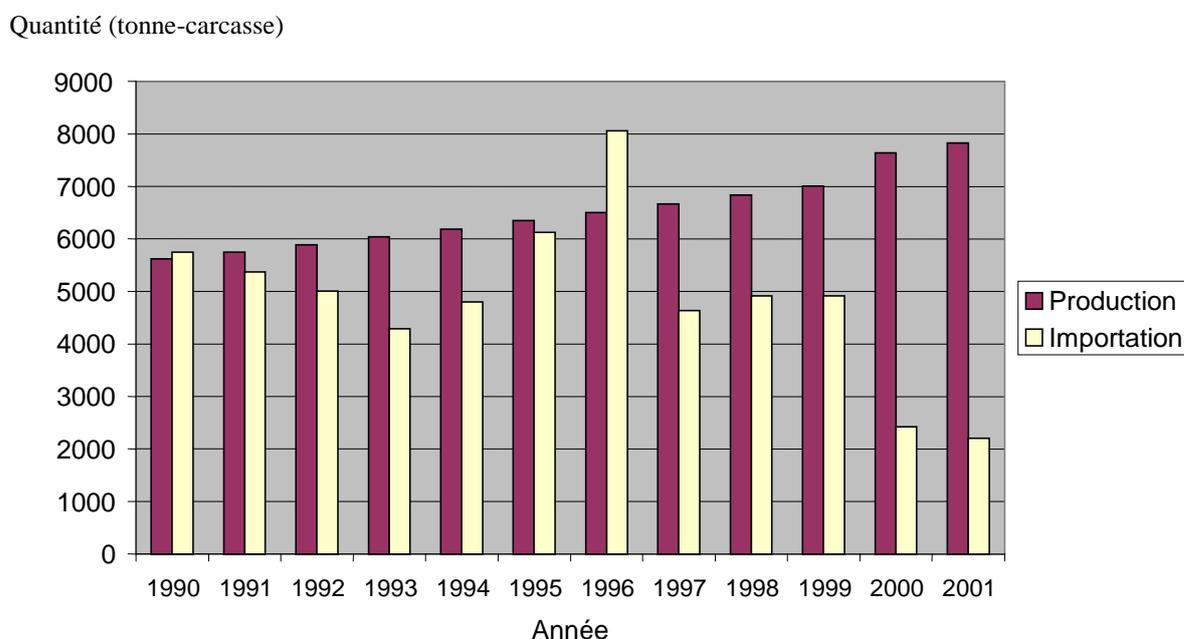


Figure 4: Comparaison entre l'évolution de la production et les importations de petits ruminants vifs en C.I.

I.2.4.2. Importations de viandes et abats

Les importations de viandes et abats de petits ruminants ont connu une baisse considérable de 1991 avec 250 t à 1994 avec 50 t (Figure 5). Cette baisse est surtout due à la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994. Néanmoins, on note une légère reprise des importations dès 1995.

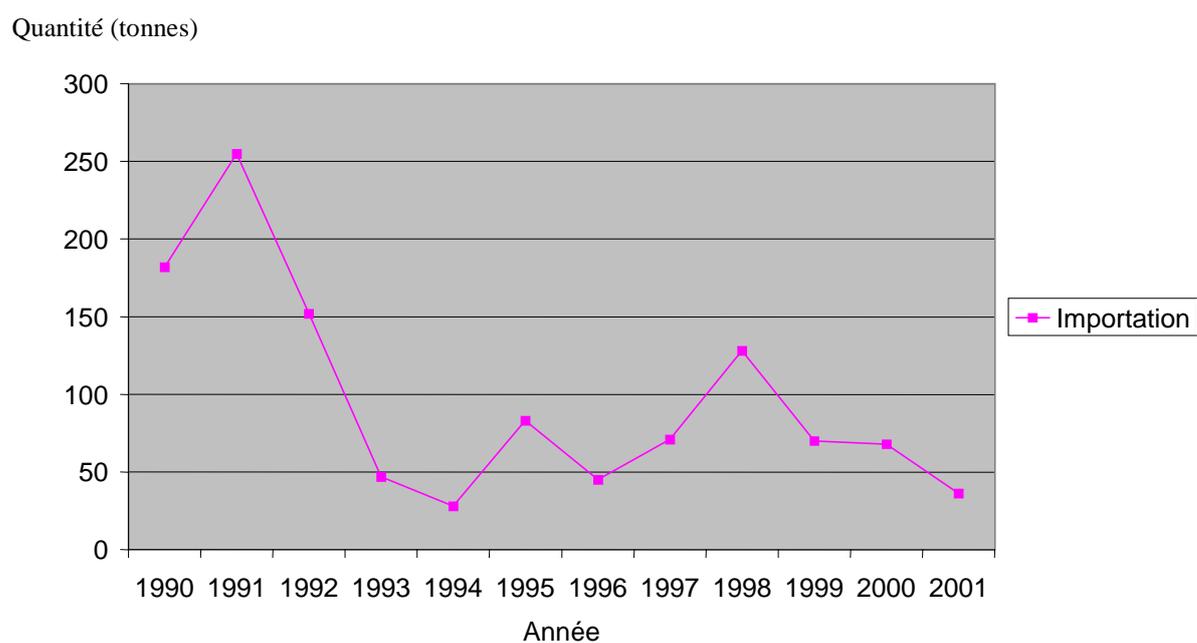


Figure 5 : Evolution des importations de viande et abats de petits ruminants en C.I.

CHAPITRE II : LE CREDIT AGRICOLE EN COTE D'IVOIRE

II.1. LES ORIGINES DU CREDIT AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET SON EVOLUTION

L'expérience du crédit agricole en Afrique de l'Ouest débute en 1926 quand la France tenta d'introduire dans ses territoires coloniaux africains un mécanisme de crédit se basant sur un système de crédit mutuel au niveau des villages. L'expérience ne fut pas heureuse et le colonisateur reprit ses tentatives en 1931. Cette deuxième expérience connut à peine plus de succès bien qu'ayant été expérimentée plus longtemps. En raison de la faiblesse des résultats, il lui fut substitué, au fur et à mesure, à partir de 1935 et durant une vingtaine d'années, une nouvelle formule basée sur une autre démarche baptisée « Crédit Mutualiste ». Confié à la Caisse de la France d'Outre-mer, le Crédit Mutualiste devait s'appliquer progressivement à toutes les colonies d'expression française (24).

Certes, le législateur français essaya d'adapter la spécificité du crédit à l'agriculture africaine mais il ne put résoudre celui de la garantie. On exigeait que les emprunteurs potentiels aient des titres fonciers pour avoir accès au crédit agricole. Un tel critère avait pratiquement éliminé tous les paysans puisque, dans le contexte traditionnel, la terre, qui n'a pratiquement pas de valeur marchande, dans le sens occidental des termes, appartient à tout le monde et n'appartient à personne (26). En effet la formule de garanties hypothécaires adoptées, éloignait du crédit la quasi-totalité des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs chez qui l'appropriation privée des terres était méconnue.

II.2. L'EXPERIENCE IVOIRIENNE EN MATIERE DE CREDIT AGRICOLE.

II.2.1. LA BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

L'expérience ivoirienne en matière de crédit agricole débute dès l'Indépendance par la création de la Caisse Centrale de Crédit Agricole. Cette structure sera remplacée, dès 1968, par la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) qui sera habilitée à

apporter son concours technique et financier à la réalisation de tout projet de nature à promouvoir le développement rural de la C.I.

La BNDA était la banque officielle ivoirienne de l'agriculture et, à ce titre, avait le monopole des opérations de financement des projets agricoles gouvernementaux. Pour atteindre ses objectifs, la BNDA a séparé ses opérations en deux guichets (15):

- le Guichet 1 pour le financement de l'agriculture et du milieu rural sur ses ressources et à ses propres risques

- le Guichet 2 pour la réalisation sur ressources publiques, et au risque de l'Etat, du volet crédit agricole des programmes de développement agricoles et ruraux.

Le réseau BNDA était bien réparti sur l'ensemble du territoire national, ce qui permettait d'atteindre une très large clientèle dans le monde rural. En 1989, la BNDA évalua le montant de son encours de crédit à 70 milliards FCFA, dont 80% correspondaient à des financements alloués à l'agriculture sous forme de crédits de commercialisation, d'entretien et de fonctionnement, prêts d'investissement et de soudure, crédits de trésorerie aux sociétés d'encadrement. Cependant, à peine 2% sont consacrés à l'élevage (16).

Au cours des années 80, des difficultés de fonctionnement de la BNDA ont apparues. En effet, le secteur agricole a été confronté à une forte chute des prix des différentes productions, provoquant un recours accru au crédit et un taux d'insolvabilité très élevé. En outre, l'image de la BNDA a été assimilée à celle de l'Etat, ce qui a contribué à l'adoption par une partie de la clientèle emprunteuse, d'attitudes désinvoltes au regard de ses obligations de remboursement avec pour conséquence une baisse des taux de recouvrement des crédits octroyés. Et pour finir, les frais de fonctionnement et de personnel étaient trop élevés. La conjugaison de toutes ces difficultés entraîna la dissolution de la BNDA en 1991. Depuis cette dissolution, aucune autre structure n'a pu prendre le relais pour assurer le financement du secteur agricole jusqu'à présent.

II.2.2. LES FONDS SOCIAUX

Les Fonds sociaux ont été créés en avril 1994 comme une mesure d'accompagnement de la dévaluation du FCFA. L'objectif poursuivi par l'Etat ivoirien était de faire face

aux effets négatifs à court terme de la dévaluation du FCFA en réduisant les coûts sociaux de la dévaluation et en permettant au plus grand nombre d'ivoiriens de s'insérer dans la vie active et de tirer le meilleur profit de la dévaluation. Ces fonds avaient pour objet à l'origine, de garantir les prêts accordés par les banques et établissements de crédit aux populations cibles et couvrir certains frais liés à l'expertise des dossiers de crédit ou à l'appui technique aux bénéficiaires de financement.

En Octobre 1994, l'objet des fonds sociaux a été modifié. Ils ne sont plus des instruments pour faciliter l'accès au crédit mais des fonds de crédits engagés auprès des bénéficiaires. Trois de ces fonds sociaux ont eu une vocation spécifique agricole avec, pour populations cibles, les jeunes agriculteurs, les coopératives, les opérateurs individuels des secteurs de l'élevage, de la pêche. Il s'agit du :

- Fonds d'installation et d'Appui aux Initiatives de Jeunes Agriculteurs (FIAIJA) ;
- Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA) ;
- Fonds de Diversification Agricole et de Promotion des Exportations (FDAPE).

Dotés chacun de 450 millions F CFA, ces fonds avaient pour objectif la promotion de l'agriculture et de l'élevage auprès des jeunes. Les financements ont été plafonnés à 5 millions de FCFA par individu et pouvaient atteindre 10 millions de FCFA par groupement, avec un taux d'intérêt annuel de 5%, pour une période de 5 ans et un an de différé sans intérêt. L'administration joua un rôle essentiel dans la procédure d'approbation des demandes de crédit.

Les bénéficiaires devaient présenter la caution d'une personne pouvant justifier d'un revenu régulier ou d'un salaire, qui garantit la capacité de remboursement de l'emprunteur. Le recouvrement des crédits octroyés était assuré par la Caisse Autonome d'Amortissement (Banque d'Etat). En cas de difficultés, cette dernière pouvait effectuer des prélèvements directs sur les salaires des personnes qui se sont portées garantes (15).

Les performances des fonds sociaux ont été faibles en matière de recouvrement car ils ont été perçus par les bénéficiaires comme des aides de l'Etat qui n'avaient pas à être remboursées. Ils n'ont donc pas pu servir de bases à la pérennisation d'un système de crédit pour le secteur agricole.

II.2.3. LES AUTRES AGENTS ECONOMIQUES CONTRIBUANT AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE

II.2.2.1. Les établissements financiers

II.2.2.1.1. Les banques commerciales

Il existe 11 banques commerciales implantées en C.I. et faisant partie de l'Association Professionnelle des Banques. Les quatre principales sont la Banque Internationale pour l'Afrique de l'Ouest (BIAO), la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en C.I.(BICICI), la Société Ivoirienne de Banque (SIB) et la Société Générale de Banques de C.I. (SGBCI). Ces quatre banques principales couvrent assez bien l'ensemble du pays puisqu'elles possèdent 81 guichets permanents et sont représentés dans 39 préfectures ou sous-préfectures (16).

Malgré leur couverture géographique assez large et leur poids économique avec un encours de crédit de plus de 810 milliards en 2000, ces banques ne financent que de façon exceptionnelle les agriculteurs ou leurs associations professionnelles et les jeunes entrepreneurs. Deux raisons sont principalement à l'origine de cette situation de frilosité des banques vis à vis des du monde rural : le manque de garanties jugées suffisantes et la méconnaissance du secteur agricole.

II.2.2.1.2. Le réseau des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (CREP) et Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC)

A partir de 1975, l'Office Nationale de Promotion Rurale (ONPR), a favorisé l'émergence de Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt. Il s'agit de Coopératives dont l'objectif a été de drainer l'épargne rurale et de favoriser l'accès au crédit (22). Les CREP/COOPEC constituent une institution financière mutualiste avec des règles prudentielles d'octroi de crédit se basant sur la maîtrise des risques. En effet, afin d'inciter les caisses locales à maîtriser la qualité de leurs crédits et en assurer le recouvrement à 100%, le total des prêts douteux ne doit pas dépasser 5% de l'encours total des prêts (en volume). Le dépassement de ce montant entraîne ipso facto

l'interdiction de consentir de nouveaux crédits. La caisse locale doit attendre, sauf dérogation écrite de sa Délégation Régionale, d'être revenue au dessous de ce seuil de 5%, pour reprendre l'octroi des crédits, avec l'accord préalable du Directeur Régional. Aussi, afin de diviser les risques encourus sur les emprunteurs et afin de pouvoir satisfaire le maximum de sociétaires, les caisses locales ne peuvent prêter plus de 5% de leur encours de prêt autorisé à un même sociétaire. Pour être éligible à un prêt, il est nécessaire d'être adhérent à la CREP depuis plus de 6 mois et d'y avoir épargné régulièrement. Le montant du prêt ne peut dépasser deux fois le montant de l'épargne et celle-ci est bloquée pendant la durée du prêt. Pour chaque demande de crédit, l'emprunteur doit être capable de justifier ses sources de revenus, aucun crédit ne peut être consenti à un sociétaire dépourvu de revenus ou disposant de revenus insuffisants pour faire face aux charges du prêt. Un sociétaire, caution d'un autre emprunteur, ne peut prétendre lui même à un crédit que s'il offre en garantie un nantissement d'épargne équivalent à 50% du montant de son prêt ajouté au solde de l'engagement de caution contracté (16).

Les différentes règles prudentielles et nombreuses limitent fortement les capacités de financement des CREP/COOPEC qui ont, de ce fait, davantage vocation à drainer l'épargne rurale qu'à financer de véritables actions de développement. Les COOPEC implantées en milieu rural constituent un bon dispositif financier pour assurer des crédits à court terme aux agriculteurs moyens, mais elles ne peuvent que très difficilement s'engager sur des crédits à moyen et long terme.

II.2.2.2. Les Organisations Professionnelles Agricoles

Les Groupements à Vocation Coopérative (GVC) peuvent accumuler des réserves avec les ristournes de commercialisation et satisfaire, de façon modeste, certaines demandes de crédits de leurs adhérents. Par ailleurs, les GVC et leurs unions sont des opérateurs financiers importants car ils assurent la redistribution de crédits monétaires ou en nature, octroyés par les sociétés agro-industrielles dans le cadre de la fourniture d'intrants, de crédits de campagne et de crédits de soudure, notamment dans la filière café-cacao.

II.2.2.3. Les projets de développement rural

Confrontés à l'absence de banque s'impliquant résolument dans le financement de l'agriculture, de nombreux projets de développement rural octroient directement des crédits sous forme monétaire, ou en nature dans certains cas. Les achats couverts par ces financements sont en général des intrants, des plants et semences, du matériel agricole, etc. Ces projets cumulent alors de fait deux fonctions très différentes car ils assurent l'encadrement et l'appui et jouent donc un rôle de conseiller, mais ils doivent aussi être en même temps, les financiers des réalisations.

II.3. LE FINANCEMENT DE L'ELEVAGE DES RUMINANTS

Si les productions animales ne contribuent encore que seulement à hauteur de 2,9% du PIB agricole de la C.I, le développement de l'élevage est au demeurant un phénomène important pour le pays. En effet, l'élevage qui était considéré comme une activité secondaire d'appoint est en train de prendre une place de choix dans les activités rurales. Cela est dû à la prise de conscience des exploitants de l'apport de cette activité dans l'amélioration du niveau de leurs revenus. Le développement de ce secteur d'activités mettrait en valeur des ressources disponibles et permettrait d'améliorer la balance des paiements, d'accroître la sécurité alimentaire, d'améliorer qualitativement l'alimentation des populations, de diversifier et d'augmenter le revenu des paysans, et enfin, d'associer plus complètement l'élevage à l'agriculture pour une amélioration de ces deux spéculations et en particulier de l'agriculture par l'utilisation accrue de la traction animale et de la fumure organique (10).

Mais malgré l'importance de ce secteur, le financement de l'élevage a toujours été problématique, puisque même du temps du fonctionnement de la BNDA, moins de 2% seulement des crédits ont été affectés à ce secteur. Le financement de l'élevage en général, et particulièrement des ruminants, s'est principalement effectué par le canal de projets qui ont mené des actions visant à faire naître des pratiques et une mentalité d'éleveur chez les agriculteurs ivoiriens (16).

Le financement de l'élevage des ruminants par le biais des projets de développement ruraux va se faire progressivement suivant deux approches. La première approche va consister à fournir à l'éleveur un noyau d'animaux qu'il devra par la suite rembourser en nature en fournissant au projet des animaux nés sur sa ferme. La deuxième approche consistera en un remboursement en espèces du crédit consenti par le projet à l'installation de l'éleveur.

II.3.1. PROJETS DE DIFFUSION DE NOYAUX D'ELEVAGE REMBOURSABLES EN NATURE

Les projets de diffusion de noyaux d'élevage remboursables en nature sont les premiers types de projet de financement de l'élevage des ruminants. Ces projets se sont appuyés sur la diffusion de noyaux d'élevage, en attribuant un cheptel de souche aux agriculteurs, ces derniers devant ensuite le restituer à partir des animaux nés sur la ferme. Ce type de projet présentait des intérêts certains au plan technique, mais aussi en terme de gestion du crédit. En effet, il a permis de diffuser en milieu paysan des animaux disposant d'un potentiel génétique correct et de valoriser les atouts des races locales (N'dama chez les bovins et Djallonké chez les ovins), les remboursements se faisant en nature, les éleveurs n'étaient pas dépendants des fluctuations du marché (16).

Néanmoins ce système de remboursement en nature a comporté de lourds inconvénients dans sa gestion et dans sa mise en œuvre. En effet, le ramassage des animaux et leur mise en quarantaine est très coûteux et lourd à gérer. Cette responsabilité ne pouvant être confiée à un partenaire financier, toute gestion à long terme des crédits devient insolvable dès le retrait du projet. Aussi, certains éleveurs qui bénéficient d'autres revenus que ceux de l'élevage et qui ont par ce biais la possibilité de rembourser tout en développant la taille de leur troupeau préfèrent garder leurs animaux (4).

Si le principe des noyaux d'élevage a été retenu par de nombreux projets, des différences sont apparues sur de nombreux points comme le nombre d'animaux octroyés, les conditions d'installation et les modalités de remboursement (Tableau 1).

Tableau 1 : Comparaison des projets de diffusion de noyaux d'élevage remboursables en nature

Projet d'appui	Cheptel prêté	Investissement à crédit	Subventions directes	Durée du prêt et conditions
Projet FED/OVIN	100 antenaises	Cheptel Bergerie.	60.000FCFA/mois pendant 2 ans Crédit intrants et crédit aliment sur les 2 premières années	Prêt sur 10 ans
Projet FED/BOVIN	Troupeau équilibré : 89 têtes	Cheptel Habitation Parc clôturé 50 ha	Aucune mais crédit d'accompagnement	Remboursement en espèces prélevé sur ventes des animaux
Projet BAD/OVIN Phase I	45 brebis	Cheptel	Aucune	Prêt sur 6 ans avec 3 ans de différé
Projet BAD/BOVIN Phase I	20 génisses	Cheptel	Aucune	Prêt sur 9 ans avec 6 ans de différé
Projet FIDA/OVIN	19 brebis 1 bélier	Cheptel	Aucune	Prêt sur 4 ans avec 2 ans de différé
Eco-fermes laitières	10 à 15 vaches laitières	Cheptel Infrastructures importantes	Une part des équipements sur les premières fermes	Prêt sur plus de 10 ans avec 3 ans de différé
Projet FIDA/BOVIN	9 génisses 1 taureau	Cheptel	Aucune	Prêt sur 9 ans avec 4 ans de différé

Source : 16

Les difficultés techniques liées à la récupération et à la mise en quarantaine du cheptel remboursés vont progressivement conduire les bailleurs de fonds à réorienter le financement des ruminants vers un remboursement en espèces des animaux et des crédits consentis dans le cadre des projets de développement.

II.3.2. NOUVELLE APPROCHE DE FINANCEMENT PAR LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL

La nouvelle approche du financement de l'élevage des ruminants par les projets de développement rural consistera en un remboursement en espèces des animaux et des crédits consentis dans le cadre de l'installation des éleveurs. Cette nouvelle approche s'est appliquée dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet BAD-Elevage et dans le cadre du projet Laitier Sud .

II.3.2.1. Le projet BAD -Elevage phase II

L'intervention de la BAD dans le secteur de l'élevage en C.I., a débuté avec l'approbation en 1984 d'un premier projet d'un montant total de 3,5 milliards F CFA, dont l'intitulé était « Projet de développement de l'élevage dans les régions du Centre et du Sud-Ouest ». Ce projet s'est déroulé de 1986 à 1992.

L'objectif du projet était d'augmenter la quantité et la qualité de la viande produite en encadrant techniquement les éleveurs pour les conduire vers un système plus performant, avec une intégration agro-pastorale par l'utilisation des jachères. Il s'agissait donc d'un projet d'encadrement, avec une distribution de reproducteurs bovins en 32 noyaux de 20 têtes en région Centre et ovins en 30 noyaux de 50 têtes dans le Centre et 20 noyaux dans le Sud-Ouest qui étaient remboursables en nature (6).

Au début des années 90, malgré les bons résultats réalisés dans le secteur de l'élevage au niveau national, l'écart entre la production et la consommation restait encore très important. Le gouvernement ivoirien a donc élaboré en 1993, un programme d'urgence pour le développement de l'élevage, visant à dégager les actions prioritaires pour le développement et la modernisation du secteur de l'élevage, ainsi que pour la réduction des importations des produits animaux. C'est dans ce contexte qu'est intervenue, auprès de la BAD, la requête du gouvernement ivoirien pour le financement de la seconde phase du projet de développement de l'élevage.

Cette deuxième phase a débuté en 1993 et devait normalement s'achever en fin 1998. Mais compte tenu des problèmes politiques que connaît la C.I. depuis 1998, le projet a été prorogé jusqu'en fin Décembre 2003. Financé à hauteur de 11,7 milliards FCFA, le projet a prévu un volet crédit d'un montant de 2,7 milliards FCFA pour des crédits à long terme, à moyen terme et à court terme. Les crédits octroyés sont remboursés en espèces et recouverts par le projet. Les spéculations financées concernent les bovins naisseurs, les bovins laitiers, les ovins, les porcins, la cuniculiculture, l'apiculture et l'héliciculture. Cette deuxième phase intéresse une surface géographique plus grande que la première phase. Elle concerne en effet, les régions du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Centre-Ouest.

Ainsi, en Juillet 2002, le projet a permis d'installer sur l'ensemble de sa zone d'intervention, environ 250 élevages soit 40 élevages ovins, 117 élevages bovins naisseurs, 12 élevages bovins laitiers, 78 élevages porcins, 4 fermes cunicoles, 5 fermes hélicicoles. Il a octroyé 329 millions FCFA de fonds de roulement en facteurs de production (21).

II.3.2.2. Le Projet Laitier Sud

Financé par un don de 500 millions FCFA de la coopération belge, le Projet Laitier Sud prévoyait dans sa première phase (1996/2001), l'installation de fermes laitières à la périphérie d'Abidjan et l'appui à la mise en place d'un circuit de commercialisation du lait produit par les fermiers installés. Les éleveurs sont installés à crédit, et doivent mettre en place leur pâturage et suivre une formation de 4 mois au ranch de la Marahoué.

Actuellement, le Projet concerne dix fermes en production dans la région d'Abidjan, plus précisément dans le département d'Abgoville, 1 ferme expérimentale et 1 mini-laiterie à Bingerville (7).

CHAPITRE III. : LA PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT ET DU CREDIT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DES RUMINANTS

La problématique du crédit agricole, en général, et celui en faveur du sous-secteur de l'élevage des ruminants, en particulier, se caractérise par des besoins de financement ressentis comme élevés par les opérateurs, une offre insuffisante en raison des rigidités et contraintes de l'univers de l'offre mais surtout d'un grand nombre de facteurs de risques liés à l'univers de la demande et qui ne permettent pas de sécuriser le crédit à un coût supportable par les institutions ou les emprunteurs (14).

III.1. LES BESOINS DE CREDIT DANS L'AGRICULTURE

Une action efficace grâce à un crédit pour l'agriculture ne peut être entreprise qu'avec une prise en compte effective de l'importance et de la nature des besoins concrets du producteur (1).

En premier lieu, arrivent les besoins normaux de l'exploitation agricole. Ces besoins sont les plus nombreux, les plus divers, les plus dispersés, les plus urgents et sont souvent les plus difficiles à satisfaire. Ensuite, viennent les besoins des associations et sociétés agricoles, en particulier, ceux des coopératives et des Centres de gestion. En dernier lieu, il y a les besoins de la collectivité paysanne et rurale. Il s'agit d'investissements dont l'utilité pour la collectivité est certaine, sans qu'ils puissent faire l'objet d'un amortissement proprement dit. Ces besoins concernent la recherche technique, économique et sociologique, l'enseignement et la vulgarisation, l'électrification, l'équipement sanitaire, etc.

Des solutions appropriées doivent être trouvées en vue de satisfaire ces besoins. Le crédit peut être donc un instrument efficace pour leur satisfaction. Ce crédit peut être envisagé suivant différentes modalités. Il s'agit notamment du crédit de campagne, du

crédit pour l'achat d'équipements et matériels, du crédit nécessaire aux groupements et du crédit spécifique à l'élevage.

III.1.1. LES CREDITS DE CAMPAGNE

Les agriculteurs ont besoin d'argent pour entreprendre des opérations bien déterminées. Il est bien entendu que les termes « moyens de production » désignent ceux autres que la terre et le travail familial (11). Ces moyens concernent ceux achetés par le paysan comme les achats d'engrais, d'insecticides, de fongicides, etc, ainsi que les achats de semences sélectionnées ou encore des aliments de bétail.

III.1.2. LES CREDITS POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS

L'adoption de nouvelles techniques notamment l'utilisation de machines modernes, l'aménagement de superficies irriguées est devenue une nécessité dans les exploitations agricoles. L'adoption de nouvelles techniques est à encourager car constituant des moyens efficaces pour accroître la productivité.

III.1.3. LES CREDITS NECESSAIRES AUX GROUPEMENTS

Normalement, la participation des adhérents devait fournir les apports nécessaires. Mais dans l'état actuel des choses, les coopératives sont incapables de s'autofinancer et sont obligés d'emprunter pour faire face à leurs besoins qui sont énormes. Surtout en ce qui concerne les fonds de roulement. De plus, les exploitations ont besoin d'être augmentées et l'accroissement de la production nécessite un développement parallèle des moyens pour le stockage, la transformation et la commercialisation (12).

III.1.4. LES BESOINS SPECIFIQUES DE L'ELEVAGE

Ces besoins sont principalement les besoins nécessaires à l'achat des moyens de production et ceux de la vulgarisation et de la formation.

III.1.4.1. Les besoins en moyens de production

L'un des objectifs principaux des politiques de développement de l'élevage est de faire passer les exploitations de l'économie de subsistance à l'économie de marché. La réalisation de cet objectif passe par la mise en place d'opérations de développement « intégrées » ou « sectorielles » mais prenant en compte les besoins en moyens de production. Ces moyens de production en élevage, concernent essentiellement :

- le matériel animal ;
- les semences fourragères ;
- les méthodes culturales pour l'amélioration des pâturages naturels ;
- le matériel de clôture et parcs (barbelés, grillages) ;
- les abreuvoirs et mangeoires ;
- les produits vétérinaires ;
- les compléments et suppléments alimentaires.

Compte tenu de la trésorerie limitée et de la capacité d'endettement faible de la plupart de nos éleveurs, l'acquisition de ces moyens de production reste tributaires du Crédit institutionnel.

III.1.4.2. Les besoins de la formation et de la vulgarisation

L'urgence d'améliorer qualitativement et quantitativement les productions fait nécessairement recours à une recherche scientifique qui n'atteindra elle-même son but que dans la mesure où elle sera vulgarisée dans un milieu réceptif, ayant donc reçu une solide formation (27). L'adoption de thèmes techniques comme l'embouche intensive, et l'introduction de géniteurs de race dépendent étroitement de l'attribution de crédit.

En résumé, il convient de noter que l'agriculture, en général, et, l'élevage, en particulier, constituent des secteurs où la demande de crédit est très élevée compte tenu des coûts inhérents à leur développement.

III.2. LES CONTRAINTES AU FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE EN C.I.

Malgré la forte demande de crédit qui s'exprime dans le secteur de l'agriculture en C.I., celle-ci se heurte à des contraintes liées à la demande de crédit et à des facteurs liés à l'offre de crédit.

III.2.1.CONTRAINTES LIEES A LA DEMANDE DE CREDIT

III.2.1.1. Le contexte de la libéralisation du secteur agricole

Les politiques d'ajustement structurel introduites par les institutions de Brettons Wood (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale) ont entraîné la libéralisation du secteur agricole. Cette libéralisation a augmenté considérablement les risques des institutions finançant l'agriculture sous le double effet de l'impossibilité de sécuriser le financement en pratiquant un précompte sur les recettes et, de l'augmentation de la variabilité du prix du fait de la libéralisation du commerce extérieur et l'abandon partiel des mécanismes de stabilisation (14).

III.2.1.2. Caractéristiques de l'environnement du secteur agricole

Certaines caractéristiques des demandeurs de crédit ou leur environnement immédiat constituent des facteurs de risques importants et des contraintes pour la sécurisation des crédits (14).

D'abord, le faible degré d'organisation des producteurs agricoles . En effet, les groupements, coopératives de base ou unions de coopératives sont généralement très fragiles. Les notions d'adhérents et de solidarité face à l'environnement économique semblent faiblement répandues. Les organisations de base des agriculteurs et d'éleveurs n'assurent donc que de façon marginale l'approvisionnement en intrants et la première commercialisation des produits ; leur surface financière est faible et la rentabilité de leurs activités commerciales n'est que rarement assurée. Les organisations de producteurs ivoiriens ne permettent pas, par conséquent, de sécuriser le crédit, ni en

approvisionnement des agriculteurs et des éleveurs en intrants, ni en offrant des débouchés à la production agricole, ni par la garantie financière qu'elles pourraient éventuellement fournir à une institution financière extérieure (14).

Ensuite, la faible culture économique et de crédit de la grande majorité des producteurs agricoles, qui résulte en partie, de la stratégie de développement des filières par une voie directive et étatiste, et de l'approche peu rigoureuse suivie en matière de crédit agricole (faible analyse des risques, absence de sanctions en cas d'impayés, confusion entre subvention et crédit), le crédit étant considéré dans le monde agricole comme une « aide » et non comme un prêt à rembourser. La conséquence est que le recouvrement du crédit demeure problématique pour la plupart des institutions voulant financer le développement agricole en C.I.

Enfin, l'absence de sûretés réelles, notamment foncières. En effet, en C.I. la terre ne constitue pas encore une garantie suffisante auprès des institutions de crédit car sa valeur n'est pas clairement définie du point de vue monétaire, aussi la propriété de la terre est une notion qui reste encore « floue » du point de vue du droit ivoirien malgré la promulgation de la loi foncière.

III.2.2. CONTRAINTES LIEES A L'OFFRE DE CREDIT

Les contraintes liées à l'offre de crédit résultent de plusieurs facteurs. En effet, le secteur bancaire ivoirien est soucieux actuellement de reconstituer ses marges et ses réserves. Dans un tel contexte, l'attitude prudente des banques par rapport à tout engagement semble compréhensible. De plus, le crédit agricole semble encore être une opération encore trop risquée pour les banques commerciales ivoiriennes, qui hésitent à y investir sans des garanties suffisamment fortes comme des fonds de garantie couvrant le crédit à 100% (2). De surcroît, il y a une absence de prise en charge des risques au niveau du secteur agricole qui devraient normalement relever des mécanismes d'assurance qui sont actuellement inexistantes;

En outre, le secteur du micro-crédit ou micro-finance est actuellement très peu développé en C.I., notamment en milieu rural. Le principal réseau est celui des

coopératives d'épargne et de crédit (Coopec). Compte tenu des contraintes prudentielles et de ses propres règles internes, le réseau Coopec ne peut faire que peu de transformation bancaire; son offre de crédit est ainsi limitée au court terme (16).

Enfin, la faible capacité d'épargne monétaire des producteurs agricoles les conduit à ne disposer quasiment pas de capacité d'autofinancement. Non seulement les investissements, mais également les achats d'intrants agricoles doivent être entièrement financés sur crédit, alors même que l'absence d'autofinancement entraîne une augmentation du risque du prêteur, et donc la réticence à offrir du crédit (20).

III.2.3. LES CONTRAINTES AU FINANCEMENT DES PROJETS D'ELEVAGE

En plus des contraintes du financement du secteur agricole en général, le secteur de l'élevage des ruminants souffre de contraintes technico-économiques qui limitent fortement l'offre de crédit qui lui est destinée comparativement à celui des productions végétales (13). Ces contraintes sont :

- la longue phase d'investissement initial avec une capitalisation importante pour une faible production initiale ;
- un renouvellement indispensable du capital productif assez rapidement à partir d'une bonne partie du coût exploitable ;
- la complexité des comptes d'exploitation prévisionnels s'appuyant sur des calculs de projections démographiques.

Au regard de toutes ces contraintes, des mesures sous forme de recommandations seront proposées dans cette étude en vue de l'amélioration du système de crédit approprié à élevage en C.I.

DEUXIEME PARTIE

ETUDE DU CAS DU PROJET LAITIER SUD

METHODOLOGIE ET RESULTATS

CHAPITRE I : ETUDE DU SYSTEME DE CREDIT MIS EN PLACE **DANS LE CADRE DU PROJET LAITIER SUD**

I.1. OBJECTIFS DU PROJET

Le Projet d'Appui au Développement de la Production Laitière dans le Sud de la Côte d'Ivoire ou Projet Laitier Sud est une initiative de la coopération belge en partenariat avec le Ministère des Productions Animales et des Ressources Halieutiques de C.I. Ce projet s'inscrit dans l'objectif global du Programme National Laitier qui vise une augmentation de la production laitière ivoirienne jusqu'à l'horizon 2015.

Il a été prévu dans la première phase du Projet Laitier Sud de 1996 à 2001, l'installation à crédit dans la zone péri-urbaine d'Abidjan, de dix fermes laitières bovines qui devaient permettre de produire à terme, plus de 200 000 litres de lait par an. Sa seconde phase qui était prévue pour la période 2002 à 2007, et qui prévoyait l'installation de 30 nouvelles fermes laitières n'a pas encore démarré en 2003.

I.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

I.2.1. LA CELLULE D'EXECUTION

La cellule d'exécution est la structure chargée de la gestion technique et financière du projet (Figure 6). En effet, elle s'occupe, d'une part de l'installation et du suivi technique et sanitaire des fermes, et, d'autre part, de l'allocation et du recouvrement des crédits accordés aux éleveurs.

La cellule d'exécution est dirigée par un coordonnateur national qui est un Docteur vétérinaire nommé par le Ministère des Productions Animales et des Ressources Halieutiques et assisté d'un coopérant technique nommé par la coopération belge.

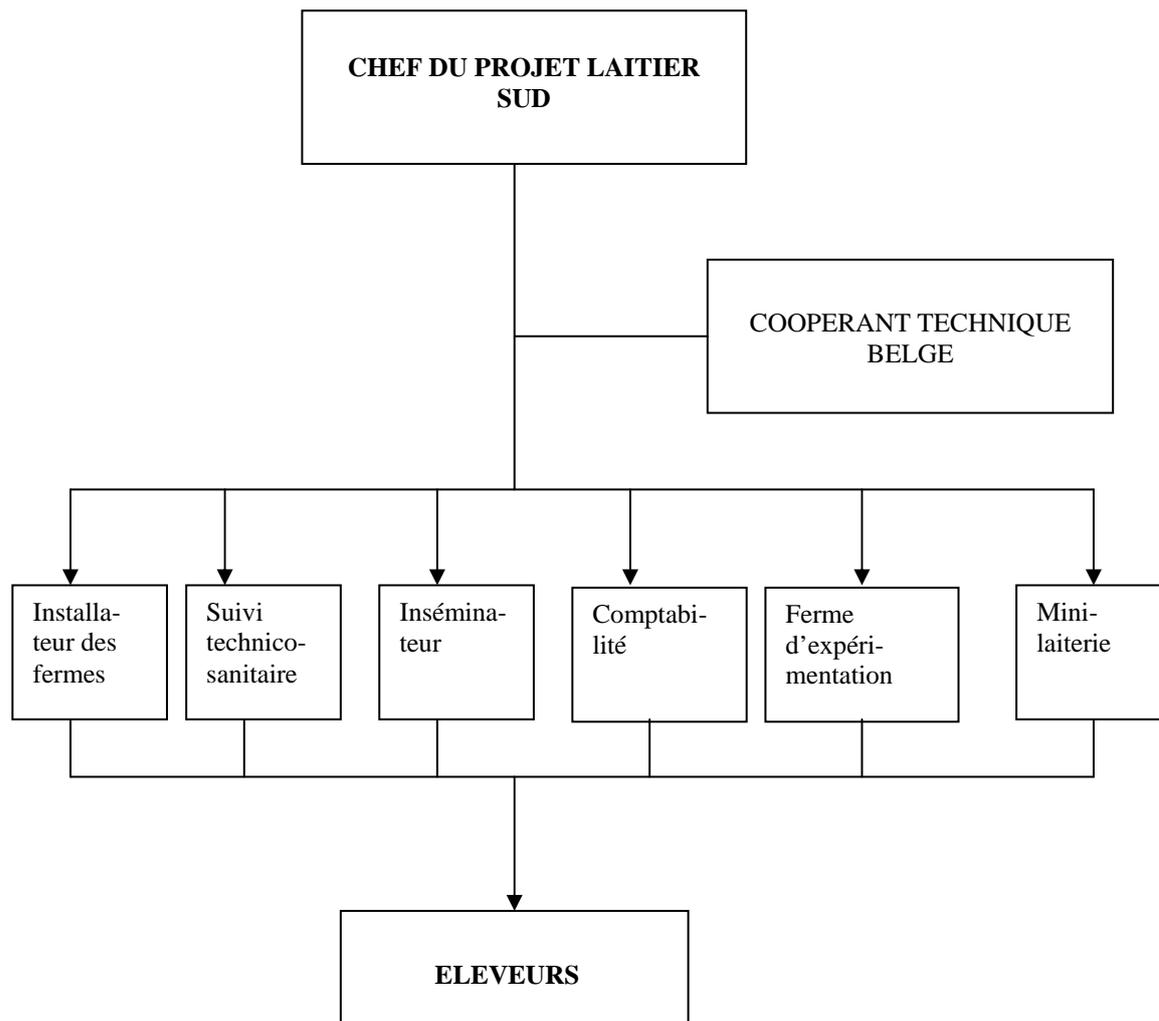


Figure 6 : Organigramme du Projet Laitier SUD

I.2.2. LES MOYENS DE LA CELLULE D'EXECUTION

La cellule de coordination est dotée de moyens financiers et matériels. En effet, elle bénéficie d'une subvention financière de la coopération belge et est dotée de moyens matériels constitués par les locaux abritant les bureaux et 4 véhicules tout terrain. Le projet dispose en outre d'une ferme d'expérimentation et d'une mini-laiterie pour la transformation du lait collecté auprès des fermiers installés (Photo 2).

I.3. LE PROGRAMME DE CREDIT

I.3.1. LE MODELE DE FERME FINANCEE

Le modèle de ferme bovine laitière financée par le Projet laitier Sud est une ferme de 10 vaches laitières de race métisse (race locale N'dama croisée à la race exotique Montbéliarde), avec un pâturage d'au moins 8 ha de *Panicum maximum* (Photo 1). Le pâturage est divisé en 4 parcelles qui ont pour but d'assurer une rotation alimentaire des animaux.

I.3.2. LE FONCTIONNEMENT DU CREDIT

I.3.2.1. Les critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité déterminent les conditions nécessaires pour avoir droit au crédit. Ces conditions sont les suivantes :

- disposer de 10 hectares de terrain sur la base d'une attestation foncière sur lesquels sont installés les infrastructures et les pâturages de la ferme,
- suivre une formation spécifique à l'élevage durant 4 mois au ranch de la Marahoué,
- intervenir pour 5% dans l'investissement de départ en nature sous forme d'aménagement d'un pâturage d'au moins 8 ha et la construction d'une maison d'habitation pour le fermier sur son lieu d'installation,
- s'engager à travailler soi-même dans l'exploitation.

I.3.2.2. Les modalités de financement des fermes

Le Projet Laitier Sud octroie aux éleveurs un crédit à long terme, au taux de 5 % pour une durée de 12 ans avec un différé de 2 ans. Le montant du crédit octroyé est plafonné à 18 millions de FCFA. Ce financement englobe les investissements qui sont réalisés entièrement par le projet. Les investissements sont la construction de l'étable, du magasin, de la clôture, l'adduction d'eau, la fourniture de semences de *Panicum maximum*, l'équipement en matériel d'élevage et de traite, l'achat de 10 génisses, ainsi qu'un fonds de roulement de 800 000 FCFA mis à la disposition de l'éleveur.

Photo 1 : Modèle de ferme financée par le Projet Laitier Sud

Photo 2 : Vue de la mini-laiterie du Projet Laitier Sud.

L'apport de l'éleveur consiste en l'aménagement de 8 hectares de pâturages artificiels de *Panicum maximum* et la construction de son habitation sur la ferme. Il lui est, en outre, demandé de fournir un aval pour garantir le crédit, cet aval étant une personne physique justifiant d'un revenu financier d'au moins 450 000 FCFA/mois. Les éleveurs installés bénéficient d'un encadrement technico-sanitaire permanent et gratuit par les structures du Projet.

I.3.3. LA COMMERCIALISATION

La commercialisation concerne l'approvisionnement en intrants, la vente du lait et des animaux ainsi que la fumure organique constituée des excréments des animaux.

I.3.3.1. L'approvisionnement en intrants

L'approvisionnement des éleveurs en intrants alimentaires et en médicaments vétérinaires se fait grâce au Projet qui les achète directement aux fournisseurs pour les revendre sans intérêt aux éleveurs.

I.3.3.2. Les ventes

Les ventes concernent la vente du lait, des animaux et de la fumure organique.

Tout le lait produit par les fermiers est acheté par le Projet au prix de 300 FCFA/litre. Le lait est ensuite transformé à la mini-laiterie du Projet en lait frais pasteurisé, pour ensuite être revendu, à 400 FCFA/litre sans emballage et 600 FCFA/litre avec emballage sur le marché local.

Les animaux nés sur les fermes sont achetés soit par le projet principalement les génisses pour les fournir à d'autres futurs fermiers, soit par les bouchers locaux (les taurillons et les vaches réformées). Les prix d'achat sont variables et sont fixés après un accord entre le fermier et l'acheteur éventuel.

Il faut signaler que ce système de commercialisation n'occasionne aucune perte directe à l'éleveur car les achats se déroulent sur sa ferme. La fumure organique est constituée des excréments des animaux. Sa vente n'est pas autorisée par le Projet, qui demande plutôt aux éleveurs de l'utiliser pour fertiliser leur pâturage.

I.3.4. LES REMBOURSEMENTS

Il est prévu un remboursement en espèces du crédit consenti, le recouvrement étant effectué par la cellule d'exécution du projet. Les crédits sont octroyés par le Projet aux éleveurs à un taux d'intérêt annuel de 5 % pour une durée de 12 ans avec un différé de 2 ans sans intérêt.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE

Pour mieux cerner l'impact du crédit sur la production laitière bovine et les revenus des éleveurs du Projet Laitier Sud, ceux-ci doivent être considérés comme des interlocuteurs privilégiés. Des enquêtes menées auprès d'eux doivent être le fondement des analyses et des recommandations qui peuvent favoriser les améliorations du système de crédit en général, et de nouvelles perspectives du développement de l'élevage bovin laitier en particulier. Le chapitre de cette étude est consacré à la méthodologie suivie pour la réalisation de nos enquêtes et leur exploitation.

II.1. ZONE D'ENQUETE

La première phase du Projet Laitier Sud s'est limitée dans la région d'Abidjan plus précisément dans le département d'Agboville (carte 2). La présentation de ce département et l'élevage qui y est pratiqué (8), répond à la nécessité de circonscrire les systèmes de production et les principaux facteurs qui régissent le contexte socio-économique des producteurs ayant bénéficiés du crédit auquel cette étude se consacre.

II.1.1. ETUDE DU MILIEU

II.1.1.1. La situation géographique

Le département d'Agboville est situé dans la région Sud de la Côte d'Ivoire, plus précisément à 95 km de la ville d'Abidjan. D'une superficie de 2 528 km², il est accessible d'Abidjan par la route nationale RN B 107 et par la voie de chemin de fer Abidjan-Ouagadougou (8).

II.1.1.2. Le relief

Le relief est caractérisé par la présence de nombreux vallons et coteaux. Le sol est de type ferrallitique légèrement lessivé sur sable tertiaire dans la partie Sud et sur roche

granitique dans le reste du territoire. La présence de nombreux bas-fond souvent marécageux constituent la principale contrainte physique.

II.1.1.3. La végétation

La circonscription d'Agboville était primitivement couverte de forêt dense tropicale. Devant une exploitation intensive et non contrôlée depuis l'ère du chemin de fer, cette luxuriante végétation a cédé le pas à une forêt secondaire comprenant de nombreuses jachères.

II.1.1.4. L'hydrographie

Le département d'Abgoville est arrosé par cinq principaux cours d'eau qui sont l'Agnéby, la Kavi, la Gorké, le Mafou, l'Abbey. Tous ces cours d'eau tarissent ou atteignent un niveau très bas en période de saison sèche de Décembre à Mars.

II.1.1.5. Le climat

Le climat est de type subéquatorial avec une grande saison sèche (Décembre à Mars) et une grande saison pluvieuse (Avril à Novembre). La température annuelle varie autour de 27°C.

II.1.2. LE PEUPEMENT

Le département d'Abgoville est essentiellement peuplé d'Abbeys et de Krobous venus du Ghana, donc issus du groupe Akan. Le peuple Abbey contrairement aux autres groupes Akan pratique le patriarcat dans le cadre successoral. Quant aux Krobous, les coutumes et la langue les intègrent parfaitement au groupe Akan (8).

Avec la construction du chemin de fer, la population a été grossie par l'arrivée de nombreux allogènes dont beaucoup de ressortissants ouest-africains. La population est estimée à 46 359 habitants avec 16% de population rurale. C'est donc une population très urbanisée (86% de la population totale).

Carte 2 : La zone d'intervention du Projet Laitier Sud.

II.1.3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

La population active du département d'Abgenville représente environ 50% de la population totale. Parmi cette population active, près de la moitié est sans profession, le reste est principalement agricultrice (11,63%) et commerçante (11,88%).

L'agriculture est organisée essentiellement autour des cultures industrielles d'exportation (café, cacao, palmier à huile) mais, il existe aussi une filière vivrière (riz, banane plantain, igname, manioc, patate), fruitière (ananas, avocat, oranges, mandarines) et maraîchère.

L'activité commerciale est principalement organisée autour du rond point central, du marché, et de la gare routière publique de la commune d'Abgenville ainsi qu'autour des gares routières privées.

L'élevage est encore embryonnaire. Le genre pratiqué est l'élevage domestique qui favorise la divagation des animaux. Les spéculations les plus importantes sont : les caprins (50 021 têtes), les ovins (13 228 têtes), les volailles (7 510 têtes) et les bovins (1 357 têtes) (8).

II.2. CHOIX DE L'ECHANTILLON

Bien que la première phase du projet ait démarré en 1996, les éleveurs n'ont été installés qu'à partir de 1999. Les personnes enquêtées sont les fermiers financés durant la période 1999-2000. L'enquête a donc intéressé des bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur crédit, dans le courant 2001-2002. Ce choix a été motivé par le souci d'avoir des informations précises et plus complètes sur le plan financier. En effet, sur les dix fermiers installés lors de la première phase du projet, trois l'ont été en 2001, par conséquent c'est au moment de l'enquête (2003) qu'ils devraient en principe commencer le remboursement.

Au total, l'enquête a concerné sept (7) fermiers sur les dix bénéficiaires du crédit et s'est intéressée au cycle de production couvrant la période de Janvier à Décembre 2002. Les fermiers interviewés sont répartis dans deux villages : Azaguié-Ahoua (deux fermiers) et Azaguié-Makoudjé (cinq fermiers).

II.3. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête s'est déroulée en deux phases : une première phase de pré-enquête suivie d'une phase d'enquête proprement dite.

II.3.1. LA PHASE DE PRE-ENQUETE

La phase de pré-enquête a été réalisée dans la première quinzaine du mois de Janvier 2003. Elle a été consacrée à une revue de la bibliographie portant sur les méthodes d'enquête, sur le Projet Laitier Sud, et sur le crédit agricole en général. Ensuite, le questionnaire élaboré a été corrigé et adapté grâce aux entretiens tenus avec les responsables du Projet Laitier Sud, du Ministère des Productions Animales et du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD).

La pré-enquête s'est terminée par le test du questionnaire qui a été fait directement auprès de trois éleveurs du projet choisis au hasard. Ce test, orienté par les acquis de la recherche agricole a permis de mieux préciser le questionnaire.

II.3.1. LE QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Le questionnaire définitif a été élaboré suivant les objectifs spécifiques de l'étude et en fonction du bilan de la pré-enquête préparatoire (Annexe).

Le questionnaire rétrospectif, avec des questions ouvertes et fermées, portait sur les thèmes suivants :

1. l'identification géographique des fermiers (région, département, village);
2. le profil social (âge, sexe, niveau d'instruction);
3. Les activités (agriculture, élevage, commerce);

4. L'étude du troupeau bovin : origine, les effectifs de départ, les ventes, les achats, les effectifs au moment de l'enquête, les problèmes sanitaires ;
5. La gestion des fermes: la conduite du troupeau ; les sous-produits utilisés ;
6. Les revenus et coûts : la valeur des intrants, les différents frais ;
7. Le financement : le montant, la nature de l'apport personnel, la date de mise en place, la garantie demandée ;
8. Le remboursement : le nombre d'annuités, le montant des versements à effectuer, la date du premier et du prochain remboursement, les modalités de versement ;
9. L'utilisation des bénéfices générés.

Les thèmes avaient pour objectif de réunir des éléments d'appréciation sur la performance du programme de crédit alloués aux éleveurs dans le cadre du Projet Laitier Sud. Les objectifs spécifiques et finalités de ces thèmes ont été les suivants :

1. Description du fonctionnement du programme de crédit ;
2. Analyse du niveau de compréhension du fonctionnement du crédit ;
3. Analyse des impacts techniques et économiques associés au crédit ;
4. Elaboration de recommandations en matière de politique d'élevage en général, et de crédit agricole pour l'élevage en particulier.

II.4. ANALYSE DES DONNEES

L'étude des questionnaires remplis a permis de sélectionner les questions nécessitant un traitement informatique. Ces questions ont été transformées en variables et codifiées suivant un format requis pour une saisie et une analyse informatique. L'analyse a été effectuée grâce au logiciel de gestion de bases de données « Access ».

Un fichier de données avec une structure de 148 variables a été établi. Les variables ont été des variables quantitatives ou numériques et des variables qualitatives. Les variables quantitatives sont utilisées pour toutes les quantités, les nombres, les valeurs en FCFA, tandis que les variables qualitatives ou nominales sont utilisées pour les types de réponses non quantifiables.

L'analyse quantitative, pour l'essentiel, a été basée sur les statistiques descriptives avec l'étude des fréquences absolues et relatives, des moyennes et écart-types. Ce niveau d'analyse a permis de réaliser une typologie dans les réponses afin de procéder à une analyse qualitative. Il faut souligner que les paramètres de tendance centrale peuvent être la moyenne, la médiane ou la valeur modale ou encore le mode.

La médiane est le paramètre qui divise l'échantillon étudié en deux parties égales. Le mode représente la valeur la plus fréquente. Ces mesures peuvent être utilisées pour décrire la tendance centrale dans l'échantillon. Dans nos analyses, lorsque la dispersion des données brutes étaient trop importantes avec un écart-type très élevé, par rapport à la moyenne, le mode ou la valeur médiane ont été préférés pour les interprétations.

II.5. CALCUL DE PARAMETRES ECONOMIQUES

L'étude sur le crédit agricole-élevage menée auprès des éleveurs financés par le Projet Laitier Sud, a nécessité le calcul de paramètres économiques.

II.5.1. LE RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI

Le rendement du capital investi est le rendement de l'activité de production laitière par rapport au capital investi. Il est calculé en divisant les recettes totales par le capital investi.

II.5.2. LE RESULTAT NET D'EXERCICE

Le résultat net d'exercice est le résultat final, une fois tous les éléments pris en compte.

Il est calculé en posant l'opération suivante :

Résultat net = Total des Charges – Total des Produits

II.5.3. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) est une ressource financière que la ferme dégage grâce à son fonctionnement au cours d'un exercice. Il exprime la capacité de la ferme à dégager de l'argent pour assurer sa pérennité. Cette ressource financière est donc très importante. La CAF est égale au résultat net auquel est ajouté la dotation aux amortissements et provisions.

II.5.4. DETERMINATION DU COUT D'UN LITRE DE LAIT DANS LE CADRE DU PROJET.

La détermination du coût moyen de production d'un litre de lait dans le cadre du projet est faite en tenant compte de la gratuité pour le fermier du suivi technico-sanitaire, du transport du lait jusqu'au lieu de vente, et, des inséminations artificielles. Son calcul s'effectuera donc en évaluant les coûts de production dans le cadre du Projet rapportés à la quantité de lait produit annuellement.

III.5.5. DETERMINATION DU COUT D'UN LITRE DE LAIT SANS LE PROJET.

On effectuera la même opération que précédemment mais en ajoutant dans les charges de production, l'estimation du coût du suivi sanitaire, des inséminations et du transport du lait jusqu'au lieu de vente.

II.6. LES LIMITES DE L'ENQUETE

La nature rétrospective de l'enquête menée, a entraîné quelques difficultés au niveau des résultats qu'il est utile de mettre en évidence.

En effet, les réponses des éleveurs étaient souvent rapides, approximatives voire erronées. Du fait de la nature rétrospective de l'enquête, les éleveurs n'ont pas pu répondre de façon précise notamment en ce qui concerne les questions à réponse quantitative. En outre, le problème de la différence entre le « dire » et le « faire », a justifié l'observation dans certains cas, pour connaître la réalité des faits et des

pratiques, et la suppression de certaines réponses de l'analyse. Enfin, les variables qualitatives, assez nombreuses n'ont pas été très explicites surtout concernant la productivité ou le fonctionnement des exploitations.

CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Les résultats sont présentés suivant les différentes rubriques du questionnaire. Les rubriques s'enchaînent suivant une démarche prospective. Ainsi, sont présentés successivement les résultats concernant :

1. L'identification et les caractéristiques des personnes interviewées ;
2. L'étude du troupeau ;
3. La gestion et la conduite des fermes ;
4. L'analyse du revenu monétaire des producteurs ;
5. L'étude des caractéristiques du financement et du remboursement ; et,
6. L'utilisation de l'épargne.

III.1. IDENTIFICATION DES PRODUCTEURS INTERVIEWES

III.1.1. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PRODUCTEURS INTERVIEWES

Parmi les sept éleveurs interviewés, six sont originaires du département d'Agboville et un est un allochtone. Les éleveurs sont répartis dans deux villages : Azaguié-Makoudjé (5 éleveurs) et Azaguié-Ahoua (2 éleveurs).

III.1.2. PROFIL SOCIOLOGIQUE

Les éleveurs interviewés sont tous des hommes ayant un âge compris entre 30 et 40 ans. Ils ont tous le niveau d'études du secondaire et ont subi une formation de 4 mois au Ranch de la Marahoué, complétée par un stage pratique d'un mois à la ferme expérimentale du Projet à Bingerville avant leur installation.

Tous les enquêtés pratiquaient l'agriculture de subsistance avant leur installation par le projet. Aujourd'hui ils se consacrent tous, principalement à l'élevage, tout en maintenant leur activité d'origine. En outre, ils sont tous propriétaires de leur terre, les autochtones (six éleveurs) l'ont obtenue par legs familial alors que l'allochtone l'a acquise par achat.

III.2. ETUDE DU TROUPEAU

L'étude du troupeau est limitée aux principaux aspects que sont l'origine du troupeau, l'évolution des effectifs et les problèmes sanitaires.

III.2.1. ORIGINE DU TROUPEAU

Tous les animaux ont été fournis par le Projet. Les animaux sont tous de race métisse issus de la Race locale N'dama croisée avec la race exotique Montbéliarde. La production laitière journalière oscille entre 7 et 9 litres par vache.

III.2.2. EVOLUTION DU TROUPEAU

III.2.2.1. Les effectifs moyens de départ

Au moment de l'installation des fermiers en 1999, une exploitation moyenne possédait 15 têtes dont 10 vaches soit 67 % du cheptel total (Tableau 2).

Tableau 2 : Les effectifs de départ

	Effectifs	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Mode	Mini	Max
Taureaux	6	1	0	1	1	0	1
Vaches	72	10	2	10	10	8	14
Veaux	15	2	1	2	1	1	5
Velles	14	2	2	2	1	1	4
TOTAL	107	15	4	3	1	1	4

III.2.2.2. Les effectifs moyens au moment de l'enquête

Au moment de l'enquête, une exploitation moyenne possède 23 têtes dont 12 vaches (Tableau 3) soit 52 % du cheptel total (Figure 7).

Tableau 3 : Le effectifs au moment de l'enquête

	Effectifs	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Mode	Mini	Max
Taureaux	5	1	0	1	1	0	1
Vaches	84	12	4	10	9	9	21
Veaux	32	5	3	3	3	1	11
Velles	35	5	4	3	3	0	13
TOTAL	156	23	5	4	2	0	21

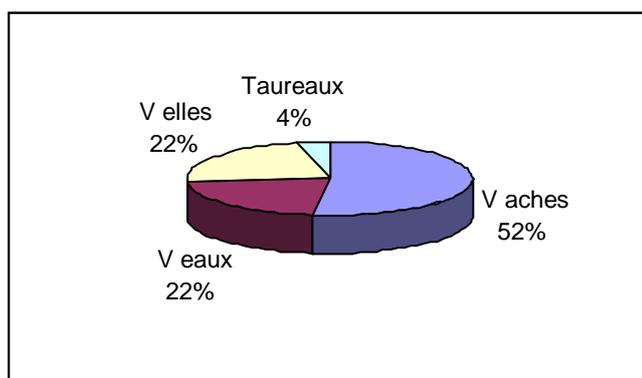


Figure7 : Structure moyenne des troupeaux encadrés au moment de l'enquête (Fév. 2003)

L'analyse de l'évolution des troupeaux encadrés par le Projet révèle que le taux de croît moyen annuel de l'ensemble des exploitations enquêtés s'établit à 9%.

III.2.2.3. Les problèmes sanitaires

Les problèmes sanitaires apparaissent en général, comme l'un des principaux facteurs limitant les productions animales. Le taux moyen de mortalité observé dans les élevages enquêtés est de 22% dont 86% de jeunes et 14% d'adultes. Les causes de mortalités les plus fréquentes sont la trypanosomiase animale (40%), la dermatophylose (22%), les diarrhées (18%) et les diverses affections et accidents (20%) (Figure 8). Il faut aussi noter la présence d'avortements dans tous les élevages.

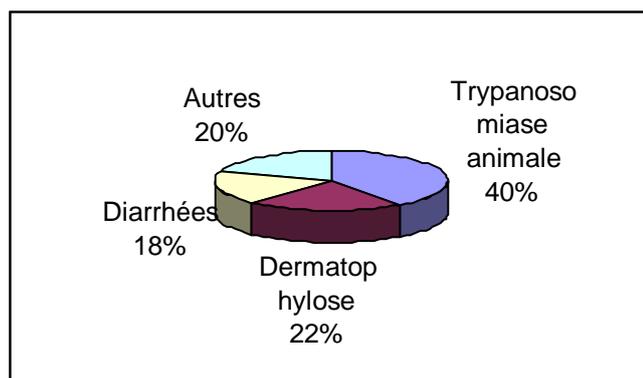


Figure 8 : Principales causes des mortalités observées dans les élevages enquêtés

III.3. GESTION DES FERMES

III.3.1. LA CONDUITE DU TROUPEAU

La conduite du troupeau est caractérisée par une conduite mixte du troupeau. Les animaux sont envoyés au pâturage le matin, et à leur retour en fin d'après-midi ils reçoivent des compléments minéraux et vitaminés à l'étable. Toutes les fermes sont équipées d'un puits foré par le projet, qui sert à l'abreuvement des animaux ; l'eau étant pompée grâce à une motopompe à gasoil.

III.3.2. COMPLEMENTATION ET SUPPLEMENTATION

Tous les éleveurs complémentent leurs animaux avec des sous-produits achetés auprès du Projet (tableau 4).

Tableau 4 : Principaux sous-produits utilisés pour la complémententation

Type de sous-produits	Nature	Période d'utilisation	Animaux bénéficiaires
Sous-produits achetés	Tourteaux de coton Son de blé Copra	Saison sèche Saison des pluies	Tous les animaux

III.3.3. REPRODUCTION ET MODE DE TRAITE

Le mode de reproduction est mixte. L'insémination artificielle est effectuée par l'inséminateur du projet, supplée de la monte naturelle par un taureau de la ferme en cas d'indisponibilité de l'inséminateur. La traite est manuelle et s'effectue deux fois dans la journée, le matin et en fin d'après-midi.

III.3.4. ENCADREMENT ET SUIVI TECHNICO-SANITAIRE

L'encadrement et le suivi technico-sanitaire des fermes sont assurés par le coopérant technique belge, supplée par le technicien des élevages et l'inséminateur du projet. La fréquence de leurs visites sur les fermes est variable et assujettie à des contraintes d'ordre matériel (disponibilité du véhicule, de carburant, de semences pour l'insémination, etc.).

Il est aussi à noter qu'il n'existe aucun protocole sanitaire, aucun plan de rationnement des animaux mis en place par le Projet et distribué aux éleveurs, et, aucun programme de visites des fermes. Les visites sont effectuées de manière spontanée, généralement à la demande de l'éleveur. Tous les producteurs enquêtés ont jugé très faible la qualité de l'encadrement effectué par le Projet.

III.3.5. LES PROBLEMES RENCONTRES

Tous les éleveurs font face à trois problèmes majeurs dans la gestion de leurs fermes. Premièrement, l'inadaptation du pâturage au sol de la région a entraîné la destruction du pâturage de départ malgré le schéma de rotation des parcelles préconisé par le Projet. Cette situation oblige les fermiers, chaque année, à investir dans la création de nouvelles parcelles augmentant leurs charges de fonctionnement.

Ensuite, l'irrégularité des inséminations artificielles due à des contraintes d'ordre matériel (indisponibilité du véhicule, manque de semences, etc.) a posé un réel problème de gestion du troupeau aux éleveurs. En effet, il n'est pas rare de voir plusieurs vaches d'une même ferme rester vides durant toute une année, malgré la

présence des chaleurs. Deux éleveurs essaient de contourner cet obstacle en pratiquant la monte naturelle de leurs vaches avec un taureau né sur leurs fermes. Cette pratique a des résultats aléatoires et favorise l'émergence de problèmes de consanguinité au sein de l'élevage.

Enfin, la faiblesse de l'encadrement technico-sanitaire apportée par le projet, selon les éleveurs, a pour conséquence le taux de mortalité élevé constaté dans les élevages (22%).

III.3.6. LA MAIN-D'OEUVRE

Toutes les exploitations enquêtées engagent au moins un salarié agricole permanent en plus de la main-d'œuvre familiale. Cette main-d'œuvre est complétée par des travailleurs recrutés à temps partiel pour l'entretien et l'aménagement de nouvelles parcelles de pâturage.

III.4. ANALYSE DU REVENU MONETAIRE DES PRODUCTEURS

L'analyse du flux des sources et de l'emploi des fonds découle d'une étude des comptes de résultat des éleveurs. Cette analyse a pour but d'évaluer les résultats de la trésorerie des exploitations afin d'apprécier la rentabilité de l'activité de production et la solvabilité des producteurs par rapport aux conditions de prêt.

III.4.1. EVALUATION DES RECETTES

Les recettes sont évaluées à partir de la vente du lait et des animaux, les éleveurs n'étant pas autorisés par le Projet à vendre la fumure organique constituée par les excréments des animaux, qui doit servir d'engrais pour leurs pâturages.

III.4.1.1. Ventes de lait

Au moment de l'enquête, la quantité moyenne annuelle de lait produite par éleveur était de 9716 litres pour un revenu de 2 914 830 FCFA avec des variations entre 3 821 litres (1 146 270 F) et 14 838 litres (4 451 500 F) (Tableau 5).

Tableau 5 : Ventes de lait

Moyenne		Ecart-type		Médiane		Mini		Max	
Qté (l)	Valeur (FCFA)	Qté (l)	Valeur (FCFA)	Qté (l)	Valeur (FCFA)	Qté (l)	Valeur (FCFA)	Qté (l)	Valeur (FCFA)
9 716	2 914 831	4 261	1 278 457	9 152	2 745 690	3 821	1146270	14 838	4 451 500

III.4.1.2. Ventes d'animaux

Les ventes d'animaux ont seulement concerné les taurillons car aucune vache n'était en âge de réforme en 2002. Le nombre moyen d'animaux vendu annuellement est de deux taurillons par producteur représentant un revenu annuel de 170 830 FCFA (Tableau 6).

Tableau 6 : Ventes d'animaux

Moyenne		Ecart-type		Médiane		Mini		Max	
Qté	Valeur (FCFA)	Qté	Valeur (FCFA)	Qté	Valeur (FCFA)	Qté	Valeur (FCFA)	Qté	Valeur (FCFA)
2	170 833	1	112 624	2	145 000	1	75 000	2	380 000

II.4.1.3. Recettes totales

La recette totale moyenne réalisée durant la période de Janvier à Décembre 2002 s'élève à 1 542 830 FCFA avec des variations entre 1 221 270 F CFA et 4 451 500 F CFA (Tableau 7).

Tableau 7 : Recettes totales (F CFA)

Moyenne	Ecart-type	Médiane	Mini	Max
1 542 832	824 368	1 445 345	1 221 270	4 451 500

III.4.2. EVALUATION DES DEPENSES

Les dépenses regroupent les intrants alimentaires et vétérinaires, les frais de gestion de la ferme, les frais d'entretien du pâturage artificiel, la main d'œuvre permanente, les dépenses en eau et les frais divers (Tableau 8).

Tableau 8 : Evaluation des charges de fonctionnement (F CFA)

Rubrique	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Mode	Mini	Max
Aliments et Médicaments	441 349	228 586	–	446 600	115 595	762 050
Eau	181 286	105 152	205 000	300 000	72 000	300 000
Entretien du pâturage	456 000	369 822	288 000	–	200 000	880 000
Salaire Promoteur	891 429	464 020	720 000	600 000	480 000	1 800 000
Main d'œuvre	462 858	226 400	480 000	720 000	180 000	720 000
Entretien ferme	142 357	98 989	170 000	250 000	25 000	250 000
Carburant motopompe	100 000	–	100 000	–	100 000	100 000
Carburant mobyette	60 450	52 397	60 450	–	23 400	97 500
Communication	24 500	21 888	20 000	10 000	1 000	60 000
Frais divers	150 000	0	150 000	150 000	150 000	150 000
TOTAL	272 748	155 008	160 000	–	1 000	1 800 000

Les frais d'entretien du pâturage constituent une contrainte de taille. Le coût moyen est de 456 000 F CFA avec des variations entre 200 000 et 880 000 F CFA.

III.4.3. CALCUL DES MARGES BENEFICIAIRES

En tenant compte des résultats moyens obtenus pour les produits et les charges, des marges avant et après remboursement ont été établies suivantes les formules suivantes :

- Marge avant remboursement (**M1**) = (Recette + Financement) – Dépenses ;
- Marge après remboursement (**M2**) = (Recette + Financement) – (Dépenses+ Remboursement)

Le tableau 9 montre les différentes marges. Les calculs ont été effectués en regroupant les cas positifs et les cas négatifs pour chacune des marges. Les marges négatives sont des pertes et les marges positives des gains.

Tableau 9: Résultats statistiques des marges

Marges	Nbre	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Minimum	Maximum
M1 Négative	1	- 200 325	0	200 325	200 325	200 325
M1 Positif	6	453 996	563 050	291 860	167 255	1 382 040
M2 Négatif	7	- 1 156 129	473 241	1 283 630	431 024	1 645 809
M2 Positif	0	0	0	0	0	0

Les marges négatives avant remboursement concernent une exploitation avec une perte qui s'élève à 200 325 F CFA. Les marges négatives après remboursement intéressent tous les sept producteurs avec une perte moyenne de 1 156 129 et une variation entre 431 024 et 1645 809. Par contre, avant remboursement, six producteurs ont eu des marges positives avec une moyenne de 453 996 F CFA variant entre 167 255 et 1 382 040 F CFA.

III.4.4. CALCUL DE RENTABILITE

La rentabilité dans cette étude est évalué selon trois critères qui sont le rendement du capital investi, le résultat net d'exercice et la capacité d'autofinancement.

III.4.4.1. Le rendement du capital investi

Le rendement moyen pour tout l'échantillon, s'établit à 22% du capital investi avec des variations oscillant entre 11 et 34 % (Tableau 10).

Tableau 10: Rendement du capital investi

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Max	Min
Rendement (en %)	22	9	21	34	11

III.4.4.2. Le résultat net d'exercice

Le résultat net d'exercice représente en moyenne pour l'ensemble des exploitations, avant le remboursement du crédit un gain 970 916 F CFA et après le remboursement du crédit, une perte de 638 641 F CFA.

III.4.4.3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) s'établit, en moyenne, pour l'ensemble des exploitations, avant le remboursement du crédit à 2 812 916 F CFA, et après le remboursement du crédit à 1 203 359 F CFA.

III.4.5. LES REMBOURSEMENTS

Aucun éleveur n'a procédé au remboursement du crédit. En effet, le Projet n'a pas encore défini les modalités de remboursement, ni le service de la cellule d'exécution qui doit se charger du recouvrement. Par conséquent, aucun éleveur ne connaît avec précision le montant, le calendrier et le lieu de versement des sommes à rembourser. Mais, malgré cette situation, tous les éleveurs ont, à l'unanimité, exprimé leur volonté de rembourser leur crédit si les modalités leur étaient communiquées par le Projet.

III.4.6. UTILISATION DES BENEFICES GENERES

Cinq éleveurs soit 70% des éleveurs interviewés ont utilisé leurs bénéfices pour la construction d'une nouvelle maison, tandis qu'un les a réinvestis dans la mise en place d'une ferme porcine. Un dernier éleveur les a placés en épargne dans la banque de la région (Figure 9).

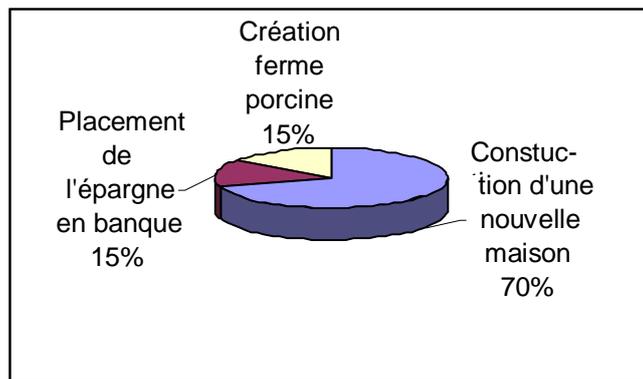


Figure 9 : Utilisation des bénéfices générés

Aucun des éleveurs n'a réinvesti ses bénéfices dans l'activité de production laitière. Ce comportement s'explique par le fait que les éleveurs n'ayant pas commencé le remboursement du crédit, considèrent que les exploitations pourront leur être un jour retirées par le projet s'il s'avère qu'ils ne peuvent rembourser quand le moment viendra. Ils profitent donc du moratoire pour investir les bénéfices dans d'autres activités. Il convient de noter la faiblesse de la proportion des exploitants ayant recours à l'épargne bancaire (seulement 15% des interviewés).

III.5. ETUDE DE L'IMPACT ECONOMIQUE DU PROJET

L'impact économique du projet a été évalué en établissant une comparaison entre le coût moyen de production d'un litre de lait dans le cadre du projet et le coût moyen de production d'un litre de lait sans le projet. La détermination de ces coûts permet, d'une part, d'avoir une meilleure appréciation du prix de vente du litre de lait pratiqué par les éleveurs, et d'analyser son incidence sur la rentabilité des élevages financés par le Projet Laitier Sud, et, d'autre part, d'évaluer l'apport du Projet dans l'amélioration du coût de production du lait.

III.5.1. DETERMINATION DU COUT MOYEN DE PRODUCTION D'UN LITRE DE LAIT DANS LE CADRE DU PROJET

Le coût moyen de production d'un litre de lait produit par les fermiers encadrés par le Projet, s'élève à 460 F CFA avec des variations comprises entre 315 et 705 F CFA (Tableau 11). Il faut noter que le coût moyen de production du litre de lait est supérieur au prix de vente qui est fixé par le Projet à 300 F CFA.

Tableau 11: Evaluation du coût de production d'un litre de lait dans le cadre du Projet
(en F CFA)

Moyenne	Ecart-type	Médiane	Max	Min
460	130	435	705	315

III.5.2. DETERMINATION DU COUT DE PRODUCTION MOYEN D'UN LITRE DE LAIT SANS LE PROJET

Des estimations permettent d'évaluer le coût de production du litre de lait sans le projet (Tableau 12).

Tableau 12 : Evaluation monétaire annuelle des prestations du projet par ferme encadrée

Prestation		Coût (F CFA)	%
Suivi sanitaire		150 000	24,8
Transport lait		300 000	49,5
Insémination	Inséminateur	144 000	23,7
	Coût des doses de semence (2) par vache par insémination	12 000	2
TOTAL		606 000	100

Sans le projet, le coût moyen du litre de lait reviendrait à 540 F. Le projet permet donc de réaliser une baisse de 80 F CFA correspondant à une réduction de 15% du coût de production sur chaque litre de lait produit (Tableau 13).

Tableau 13: Evaluation du coût de production du litre de lait sans le Projet (en F CFA)

Moyenne	Ecart-type	Médiane	Max	Min
540	168	520	865	350

III.5.3. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT MOYEN DES FERMES ENQUETEES.

Le compte de résultat est un tableau périodique des ressources et des résultats de la ferme. Il permet d'apprécier les performances de l'exploitation au cours d'un exercice de fonctionnement.

L'analyse des différents comptes de résultat des fermes enquêtées révèle que pour la moyenne des exploitations, le total des charges est de 3 724 305 FCFA et le total des produits de 3 085 664 FCFA. Il s'en suit donc que le résultat net d'exercice avant le remboursement de l'échéance du crédit s'établit à 970 000 FCFA, et représente une perte de 638 641 FCFA après le remboursement. La capacité moyenne d'autofinancement avant le remboursement de l'échéance du crédit est de 2 812 916 FCFA et après le remboursement elle s'établit à 1 203 359 FCFA (Tableau 14).

Tableau 14: Compte de résultat moyen des fermes laitières enquêtées
(Cycle de production Janv. – Déc. 2002)

Effectif moyen: 12 vaches	F CFA
CHARGES	
<i>Dotations aux amortissements</i>	
Immobilisations (Etable, magasin, forage)	1 100 000
Pâturage	392 000
Animaux	350 000
Total	1 842 000
<i>Charges de fonctionnement</i>	
Aliments et Médicaments	441 349
Eau	181 286
Entretien du pâturage	456 000
Salaire Promoteur	891 429
Main d'œuvre	462 858
Entretien ferme	142 357
Carburant motopompe	100 000
Carburant mobylette	60 450
Communication	24 500
Frais divers	150 000
Total	272 748
<i>Remboursement du crédit</i>	1 609 557
TOTAL DES CHARGES	3 724 305
PRODUITS	
Ventes de lait	2 914 831
Ventes d'animaux	170 833
TOTAL DES PRODUITS	3 085 664
RESULTAT NET AVANT REMBOURSEMENT	970 916
RESULTAT NET APRES REMBOURSEMENT	- 638 641
CAF AVANT REMBOURSEMENT	2 812 916
CAF APRES REMBOURSEMENT	1 203 359

TROISIEME PARTIE

INTERPRETATIONS DES RESULTATS

ET

RECOMMANDATIONS

CHAPITRE I : INTERPRETATIONS ET DISCUSSIONS

Malgré les difficultés méthodologiques inhérentes à toute enquête rétrospective, un système d'analyse descriptive a permis d'établir des résultats cohérents. L'exploitation de ces résultats peut être utile pour l'amélioration du système de crédit pour le développement de la production laitière dans la région d'Abidjan mis en place dans le cadre du Projet Laitier Sud, et plus généralement pour la mise en place d'un système de crédit adapté pour le développement de l'élevage des ruminants sur le plan national.

I.1. IDENTIFICATION DES PRODUCTEURS

Aucun des producteurs interviewés n'avait de notion en élevage avant son installation par le Projet. Or l'élevage, en général, et plus particulièrement, celui des bovins laitiers, nécessite beaucoup de technicité et de maîtrise dans la gestion des exploitations. De ce fait, le système de formation des éleveurs mis en place dans le cadre du Projet Laitier Sud, nous semble être de trop courte durée et incomplet pour donner aux futurs candidats à l'installation, toutes les armes qui leur permettront d'acquérir une pleine mesure de la gestion de leurs futures fermes.

I.2. ETUDE DU TROUPEAU

L'étude de l'évolution du troupeau nous a permis d'établir le taux de croît annuel moyen de l'ensemble des fermes enquêtés, qui s'établit à 9%. Ce taux est inférieur au taux de croît national des bovins qui est estimé à 13% (17). Cette différence s'explique par le taux de mortalité élevé (22%) couplé aux avortements observés dans les élevages.

I.3. LES PROBLEMES SANITAIRES

La région de forêt est une zone d'enzootie où pullulent les mouches tsé-tsé et les tiques, vecteurs respectivement de la trypanosomiase animale et de la dermatophylose. Ce facteur explique donc la prévalence de ces deux affections au sein des élevages. Les diarrhées s'observent surtout chez les jeunes et semblent être la conséquence d'une mauvaise conduite de l'alimentation.

Il faut noter que l'insuffisance de la maîtrise de la gestion des exploitations par les éleveurs et la faiblesse du suivi sanitaire apporté par le Projet, semblent constituer des facteurs exogènes importants dans le taux élevé de mortalité observé (22%).

I.4. ANALYSE DU REVENU MONETAIRE

Les marges bénéficiaires des éleveurs avant le remboursement demeurent largement inférieures au fonds de roulement estimé à 800 000 F CFA. De plus, la capacité d'autofinancement moyenne des fermes après le remboursement est inférieure au montant du remboursement du crédit octroyé.

Ces deux constats traduisent le fait que les exploitations seront toujours dépendantes du crédit pour pouvoir amorcer un nouvel exercice de fonctionnement. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'aucune ferme n'est en mesure de rembourser le crédit qui lui a été octroyé dans son précédent exercice. Les fermes resteront donc dans cette situation, toujours tributaires du Projet et dans un cycle de déficit financier permanent.

Pour conclure au regard de tout ce qui précède, l'activité de production laitière n'est pas rentable pour l'ensemble des éleveurs encadrés.

I.5. LES REMBOURSEMENTS

Aucun éleveur n'a démarré le remboursement du crédit. Cette situation est dû au fait que le Projet n'a pas encore défini les modalités de remboursement et le service qui sera chargé du recouvrement du crédit.

Cette situation met en exergue la problématique des projets de développement à assurer conjointement le rôle d'encadreur et de financier. Cette limite des projets de développement à assumer ces deux fonctions s'est aussi révélée avec le Projet BAD-élevage phase II, qui n'a pu enregistrer que 31% de taux de recouvrement pour l'ensemble des crédits consentis pour la période 1995-2000 (21).

I.6. UTILISATION DES BENEFICES GENERES

Seulement une minorité des producteurs soit un éleveur sur les sept interviewés a recours à l'épargne rurale. Or, un crédit rural viable suppose des innovations et des mécanismes efficaces qui puissent rétablir un cycle crédit-épargne centré sur les systèmes ruraux (19). Le système de crédit mis en place dans le cadre du Projet Laitier Sud ne contribue donc pas au développement de l'épargne rurale.

I.7. ETUDE DE L'IMPACT ECONOMIQUE DU PROJET

Le coût moyen de production d'un litre de lait dans le cadre du Projet s'établit à 460 F CFA. Ce coût de production est supérieur au prix de vente du litre de lait qui est fixé par le Projet à 300 F CFA. Il revient donc que le producteur vend à perte son lait à raison de 160 F CFA par litre de lait vendu. Cette situation influe donc négativement sur la marge bénéficiaire de l'éleveur et compromet de ce fait, inéluctablement sa capacité à rembourser son crédit.

Néanmoins, il faut souligner que l'apport du projet en terme d'encadrement demeure très appréciable car il permet de faire baisser le coût de production du litre de lait de 80 F CFA, par rapport à une situation sans Projet où il serait estimé à 540 F CFA.

CHAPITRE II : RECOMMANDATIONS POUR LE PROJET LAITIER SUD

Deux objectifs majeurs étaient recherchés dans la présente étude. Le premier objectif était de dégager des recommandations pour le Projet Laitier Sud, à partir des résultats de l'enquête afin de contribuer aux efforts de responsabilisation des producteurs bénéficiaires du crédit dans la région d'Abidjan. Le deuxième objectif était, à partir des contraintes identifiées dans l'étude de la problématique, de faire des recommandations en matière de politique d'élevage, en général, et de crédit agricole pour l'élevage des ruminants en particulier.

Les recommandations au Projet Laitier Sud sont axées autour de l'élaboration d'une méthodologie qui favorisera, la baisse des coûts de production du lait, l'augmentation des revenus des éleveurs et l'amélioration du système de crédit.

II.1. LA BAISSSE DES COUTS DE PRODUCTION DU LAIT

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de parvenir à une réduction des taux de mortalité et des charges de fonctionnement des fermes, et une augmentation de la production laitière. Cela nécessite la prise en compte de plusieurs paramètres notamment l'amélioration de la formation des éleveurs, l'amélioration du suivi technico-sanitaire des exploitations, et la résolution du problème d'adaptation du pâturage artificiel.

II.1.1. L'AMELIORATION DE LA FORMATION DES ELEVEURS

L'élevage en général et celui des bovins laitiers, est un domaine qui nécessite une grande technicité et une bonne maîtrise de la gestion des exploitations. Il serait donc souhaitable que le Projet puisse adjoindre au système de formation déjà mis en place, un stage d'au moins un cycle de production, pour les futurs éleveurs, chez un producteur déjà financé par le Projet. Ce stage leur permettra de mieux appréhender tous les

contours inhérents à la maîtrise de la gestion sanitaire et technico-financière d'une exploitation bovine laitière. Il est aussi recommandé au Projet d'initier périodiquement, pour les éleveurs installés, des séminaires de formation en gestion économique d'exploitations rurales, et des séminaires de recyclage en gestion technico-sanitaire de fermes bovines laitières.

II.1.2. L'AMELIORATION DU SUIVI TECHNICO-SANITAIRE DES EXPLOITATIONS

Le suivi technico-sanitaire des exploitations demeure l'une des composantes les plus importantes pour la réussite de toute initiative d'élevage. Il est suggéré au Projet d'échanger avec le personnel en charge de cette composante, afin d'établir de commun accord avec les éleveurs, un planning annuel de visites et d'inséminations, un plan de rationnement alimentaire des animaux en fonction du stade d'évolution physiologique, ainsi qu'un protocole de suivi sanitaire.

A terme, il est recommandé au Projet de solliciter les compétences d'un cabinet vétérinaire privé, recruté à la suite d'un appel d'offres, pour pouvoir réaliser les objectifs assignés.

II.1.3. LA RESOLUTION DU PROBLEME DU MANQUE D'ADAPTATION DU PATURAGE ARTIFICIEL AU SOL DE LA REGION

L'inadaptation du *Panicum maximum* au sol de la région est un handicap majeur pour les éleveurs, qui sont obligés de déboursier des sommes élevées chaque année pour aménager de nouveaux pâturages. Ces coûts supplémentaires grèvent lourdement leurs charges de fonctionnement.

Le Projet devra donc remédier rapidement à ce problème. Pour ce faire plusieurs voies sont à explorer notamment :

1. financer une étude agrostologique et pédologique pour déterminer l'espèce fourragère la mieux adaptée au sol de la région ;

2. recommander aux éleveurs d'associer des graminées (par exemple le maïs) au *Panicum maximum* (léguminosae), pour d'une part, réduire l'impact de ce dernier sur l'appauvrissement des sols, et d'autre part, contribuer à l'alimentation des animaux sous forme d'ensilage et de fourrage de maïs;
3. encourager le recours aux drèches de brasseries (abondantes dans la région) pour la complémentation alimentaire des animaux ;
4. diversifier les zones d'installation des éleveurs en créant des pôles de regroupement de producteurs autour de mini-laiteries.

II.2. L'AUGMENTATION DES REVENUS DES ELEVEURS

L'augmentation des revenus des éleveurs peut être possible, en plus de l'augmentation de la quantité de lait produit, par l'association d'opérations d'embouche bovine et par un ajustement du prix de vente du litre de lait à son coût de production.

II.2.1. ASSOCIATION D' OPERATIONS D'EMBOUCHE BOVINE

En plus du lait, les éleveurs vendent les taurillons afin de diversifier et d'augmenter leurs revenus. Mais les animaux sont généralement vendus très jeunes et sans aucune opération d'engraissement. Le gain que tire l'éleveur de cette vente s'améliorait substantiellement si le projet, parallèlement à sa vocation initiale de stimuler la production de lait, encourageait les éleveurs à développer de véritables opérations d'embouche bovine. Ces opérations ne concerneraient pas seulement les animaux nés sur la ferme, mais aussi d'éventuels animaux de races locales (par exemple N'dama), que l'éleveur acquièrerait grâce à un crédit court terme du projet.

II.2.2. AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE DU LITRE DE LAIT AU COUT DE PRODUCTION

Après avoir maîtriser tous les paramètres qui contribuent directement ou indirectement à l'élévation des coûts de production du lait, il reviendra au Projet de mener une autre étude afin d'estimer le coût de production du litre de lait dans le nouveau contexte.

L'estimation de ce coût permettra au Projet de proposer aux éleveurs un prix indicatif, subventionné si besoin, de vente du litre de lait.

II.3. L'AMELIORATION DU SYSTEME DE CREDIT

Le Projet Laitier Sud en plus de l'encadrement et l'appui aux éleveurs, joue le rôle de « financier » des réalisations. Cette double responsabilité présente certains inconvénients difficiles à surmonter. En effet, les encadreurs et animateurs se voient confier la responsabilité du recouvrement des crédits, cela induit alors une véritable confusion dans l'esprit des éleveurs qui considèrent le crédit comme une aide non remboursable au même titre que les prestations du Projet.

En outre, les responsables du projet n'ont pas de compétences particulières dans la gestion bancaire. Dans ces conditions, le volet « financement » du Projet ne sera pas mené avec le professionnalisme nécessaire, notamment en ce qui concerne le recouvrement du crédit. Pour finir, le projet est amené à prendre fin et les modalités futures de gestion de ces crédits ne sont pas définies au terme de son intervention.

Face à ces difficultés, le projet devrait ne plus s'occuper du volet crédit et le confier à une institution bancaire spécialisée à cet effet et opérant dans le milieu rural comme les Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt. La ligne de crédit pourra leur être rétrocéder, soit sous forme d'un fonds de garantie pour le nantissement du crédit de futurs éleveurs, soit sous forme d'une ligne de crédit spéciale gérée par l'institution bancaire, au bénéfice des éleveurs.

CHAPITRE III : RECOMMANDATIONS A PROPOS DU CREDIT ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DES RUMINANTS EN COTE D'IVOIRE

Le développement de l'élevage en Côte d'Ivoire est tributaire de l'amélioration de son système de financement. En effet, le financement ne pourra être efficace et jouer pleinement un rôle moteur de développement, que dans la mise en œuvre de nouvelles orientations stratégiques qui prendraient en compte : (i) la formation des futurs éleveurs, (ii) la création d'un observatoire des productions animales, (iii) la stimulation de la création d'organisations d'éleveurs, (iv) la création d'un Fonds National de Développement de l'élevage et enfin, (v) l'implication des institutions bancaires dans le financement de l'élevage.

III.1. LA FORMATION DES FUTURS ELEVEURS

En Côte d'Ivoire, l'élevage a toujours été considéré comme une activité marginale pratiquée par ceux qui souhaitent une seconde chance après avoir échoué dans la vocation première qu'ils s'étaient assignée. Il n'est donc pas surprenant de constater le manque de motivation pour l'élevage, apparaître chez des individus ayant bénéficié de crédit, dès qu'ils atteignent une certaine surface financière leur permettant de démarrer d'autres activités susceptibles selon eux de générer plus de profit.

De plus, les candidats sélectionnés pour un financement en élevage, ne bénéficient en général que d'une formation rapide, qui ne leur permet pas toujours d'acquérir suffisamment de technicité pour la maîtrise de la gestion de leurs futures exploitations, qui d'ailleurs sont très complexes car très techniques.

Il donc primordial aujourd'hui d'instaurer une véritable formation professionnelle en élevage, qui sera sanctionnée par des diplômes d'état tels que le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et le Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Ces formations devront, en plus des connaissances traditionnelles en maîtrise technico-sanitaire des fermes, intégrer des modules en techniques de ventes, en gestion économique et

comptable des exploitations ainsi qu'une initiation à l'informatique et aux nouvelles technologies de la communication (Internet).

Cette nouvelle catégorie d'éleveurs devra être prioritaire dans les programmes de crédit destinés aux éleveurs, car plus aptes à comprendre le mécanisme de financement à crédit.

III.2. LA CREATION D'UN OBSERVATOIRE DES PRODUCTIONS ANIMALES

La création de l'observatoire des productions animales répond au souci de centraliser toutes les informations ayant trait aux productions animales, en général, et à l'élevage des ruminants, en particulier. L'observatoire pourrait donc suivre l'évolution des coûts de production sur le plan national pour chaque spéculation, et proposer des mesures pour corriger les écarts entre les prix de vente des produits locaux, et ceux provenant des importations, afin de ne pas mettre en péril la viabilité de la production intérieure.

L'observatoire va en outre permettre aux producteurs d'avoir une plate forme d'échanges commerciales en matière de produits d'élevage pour chaque spéculation. En revanche, les structures administratives chargées des productions animales se doivent d'élaborer des dossiers type de financement des élevages sur la base des données de terrain, afin d'aider les structures chargées du crédit à avoir une meilleure appréciation des projets d'élevage à financer.

III.3. LA STIMULATION DE LA CREATION D'ORGANISATIONS D'ELEVEURS

Les groupements, coopératives et unions d'éleveurs constituent la base essentielle pour le développement de l'élevage et la création de conditions propices à son financement. En effet, ces organisations de producteurs auront pour missions prioritaires : (i) la collecte et la première commercialisation des produits d'élevage, (ii)

l'approvisionnement en intrants, (iii) la sécurisation des productions par la formation et l'encadrement des éleveurs.

III.4. LA CREATION D'UN FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Une réflexion a été menée en vue de la création d'un fonds de garantie qui va servir au nantissement des crédits octroyés par les institutions de financement auprès des éleveurs. Ce fonds sera constitué conjointement par un apport financier de l'Etat et par les lignes de crédit des différents projets de développement de l'élevage.

Parallèlement, à la création du Fonds de Développement de l'Elevage, il est recommandé la mise sur pied d'une commission nationale d'octroi de crédit regroupant un représentant de chacune des structures intervenant dans la filière de l'élevage (Ministère des Productions Animales, BNETD, Organisations d'éleveurs, Institutions de financements nationaux et Bailleurs de fonds). Cette commission sera chargée de valider les dossiers pour l'obtention d'une lettre de garantie du Fonds. La notion de décision collective est importante afin de limiter les pressions qui pourraient s'exercer sur un décideur unique.

III.5. L'IMPLICATION DES INSTITUTIONS BANCAIRES DANS LE FINANCEMENT DE L'ELEVAGE

Aujourd'hui, devant le constat de l'incapacité des projets de développement à efficacement jouer le double rôle d'encadrement et de financement de l'élevage, le financement de l'élevage doit être entièrement confié aux institutions bancaires ou toutes autres structures habilitées. Mais devant la réticence des institutions bancaires commerciales à s'engager dans le financement du secteur primaire, en général et l'élevage, en particulier, l'Etat se doit par une politique volontariste, encourager la création d'institutions financières pour le monde rural telles que les CREP-COOPEC. Aussi, la création du Fonds de Développement de l'Elevage constituera-t-il un puissant outil pour stimuler ces institutions à s'impliquer d'avantage dans le financement de l'élevage.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire malgré ses atouts géographiques, humains et économiques demeure encore largement tributaire des importations pour la satisfaction de ses besoins en lait, viande bovine et petits ruminants. Aussi, afin d'inverser cette tendance et stimuler une production nationale soutenue, l'Etat a initié depuis les années 70, plusieurs actions de développement de l'élevage des ruminants qui ont permis un accroissement substantiel de la production nationale. Mais malgré ces résultats, la part de l'élevage dans le PIB national reste encore très marginale et le besoin en protéines n'est couvert qu'à 59%.

Aujourd'hui, dans le nouveau contexte de libéralisation de l'économie nationale et de désengagement de l'Etat de la filière agricole découlant des programmes d'ajustement structurel des institutions de Brettons Wood, l'Etat ivoirien appuyé des bailleurs de fonds, s'est orienté vers une vision du développement des productions animales à travers la mise en place de projets d'encadrement axés sur une allocation de crédits aux éleveurs.

En effet, la problématique du crédit agricole en général et celui en faveur du sous secteur de l'élevage des ruminants en particulier, se caractérise par des besoins de financement ressentis comme élevés par les opérateurs, une offre insuffisante en raison des rigidités et contraintes de l'offre de crédit, mais surtout un grand nombre de facteurs de risques liés à la demande de crédit qui ne permettent pas de sécuriser le crédit à un coût supportable par les institutions ou les emprunteurs. Ces différentes contraintes créent une grande réticence pour les institutions de crédit à s'investir dans le financement de l'élevage. Aussi, afin de pallier ce déficit, les projets de développement rural jouent le double rôle d'encadrement et de financement de l'élevage. C'est dans ce contexte, qu'a été mis en place en 1996, le Projet Laitier Sud. Ce projet cofinancé par la coopération belge et l'Etat ivoirien, visait à terme, le développement de l'élevage bovin laitier dans la région d'Abidjan. Dans ce cadre, il a permis l'installation à crédit de dix éleveurs dans le département d'Abgenville.

Cette étude porte sur les performances du programme de crédit mis en place dans le cadre du Projet Laitier Sud. L'approche essentiellement micro-économique et technique

a mis un accent particulier sur la description du fonctionnement du crédit, l'analyse des niveaux de compréhension du crédit par les bénéficiaires et les principaux impacts techniques et économiques associés au crédit. Une enquête a été menée auprès de sept éleveurs bénéficiaires du crédit pendant deux semaines au cours du mois de Janvier 2003. Les informations ont été collectées grâce à des entretiens sur la base d'un questionnaire rétrospectif. L'analyse des données a permis de dégager des statistiques descriptives.

A partir des résultats obtenus, des constats manifestes peuvent être faits. Les éleveurs installés par le projet ne possèdent pas une grande maîtrise dans la gestion de leur exploitation, car non seulement ils n'avaient pas de notions en élevage avant leur installation, mais de surcroît, le système de formation mis en place par le projet semble être de trop courte durée pour leur permettre de cerner les contours de ce type d'élevage qui nécessite une grande technicité. Aussi, la qualité de l'encadrement technico-sanitaire apporté par le projet est jugée faible par les éleveurs. Ces deux facteurs expliquent le fort taux de mortalité (22%) dans les exploitations. Les causes de mortalité les plus fréquentes rencontrées dans les exploitations sont le trypanosomiase animale (40%) et la dermatophylose (22%).

Le coût de production d'un litre de lait dans le cadre du projet qui s'établit à 460 F CFA, est inférieur au prix d'achat fixé par le projet à 300 F CFA. Il revient donc que les éleveurs vendent à perte le lait à raison de 160 F CFA par litre de lait vendu.

Ainsi, l'analyse du revenu monétaire des éleveurs révèle qu'en moyenne les marges bénéficiaires des éleveurs avant le remboursement du crédit demeurent largement inférieures au fonds de roulement octroyé dans le cadre du crédit. De plus, ces marges deviennent toutes négatives après le remboursement de l'échéance annuelle du crédit consenti. Il s'en suit donc que la capacité d'autofinancement moyenne des fermes après le remboursement est inférieure au montant du crédit à rembourser. Au total, l'activité de production laitière n'était pas rentable pour l'ensemble des éleveurs encadrés. En outre, le projet n'ayant pas encore défini les modalités de remboursement et le service chargé du recouvrement du crédit, aucun des éleveurs n'a commencé le remboursement du crédit consenti. leur crédit. Ces éléments de notre diagnostic interpellent non

seulement les responsables du Projet Laitier Sud, mais aussi les autorités chargées du développement de l'élevage en Côte d'Ivoire. En effet, les projets de développement dans l'optique d'être plus performants, doivent recentrer leurs activités sur l'encadrement et le suivi technique des exploitations et, rétrocéder le volet financement aux institutions financières plus outillées à la gestion du crédit (encours crédit, recouvrement des créances, etc.).

Il apparaît que les performances du crédit agricole en faveur de l'élevage, restent largement tributaires de l'implication des institutions de crédit et de la prise en compte des facteurs exogènes influençant l'amélioration des revenus des éleveurs.

BIBLIOGRAPHIE

1- ARDENT. H. , COLOMBEL. J. et MONTBRON. H.

Le crédit en Agriculture : ses institutions, son avenir ;

Bulletin mensuel de l'Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers –
1957 – 59 p

2- BAMBALA. P. O.

Ministère de l'Agriculture et des ressources animales ;

Problématique du crédit agricole en Côte d'Ivoire : Esquisse de solutions

Notes d'études – Juin 1996 – 34 p

3- BDPA

Evaluation à mi-parcours du Projet de développement de l'élevage Phase II ;

Rapport définitif – 2 Juillet 2002

4- BDPA-SCETAGRI

Etude d'évaluation du Programme d'appui au développement de l'élevage bovin et
ovin ;

Projet de rapport final – Novembre 1992

5- BNETD

Evaluation de l'impact de la crise socio-politique du 19 Septembre sur les
ressources animales et halieutiques ;

Note technique – Février 2003

6- CLEMENT. D.

Projet de développement de l'élevage dans les régions du Centre et du Sud-ouest ;

Rapport d'achèvement – FAO – Décembre 1992

7- Coopération Technique Belge en Côte d'Ivoire

Rapport de formulation de la prestation de coopération dans le cadre du Projet
Laitier Sud Phase II- 2001

8- DCGTx

Plan d'urbanisme directeur du département d'ABGOVILLE ;
Rapport de synthèse – Février 1994

9- Direction des Productions Animales

Statistiques des Productions nationales de l'élevage ivoirien – 1990 à 2001

10- Direction des Productions d'Elevage

Les effets de la dévaluation sur les activités des ressources animales ivoiriennes ;
Rapport de synthèse – Mai 1994 – 5 p

11- ETIENNE. D. , BEAUGENDRE. M.

Crédit et Approvisionnement en moyens de production – 1983 – 465 p

12- GENTIL. D.

Les Pratiques coopératives en milieu rural africain - Harmattan – 1984 – 147 p

13- GUEYE. M. W.

Crédit agricole et production ovine dans le bassin arachidier sénégalais ;
Thèse : Méd. Vét. : Dakar 1990 – 28 p

14- ICEA ENTREPRISES

Etude sur le crédit agricole en Côte d'Ivoire : Conclusions, Recommandations et
Programme de mise en place d'un système de crédit agricole ;
Rapport 6 – Janvier 1998

15- ICEA ENTREPRISES

Etude sur le crédit agricole en Côte d'Ivoire : Offre de crédit agricole en Côte d'Ivoire, Approche institutionnelle ;
Rapport 3 – Mai 1997 – 145 p

16- IRAM

Etude sur la gestion à long terme des crédits d'aide à la création d'élevage ovin et bovin dans le cadre du programme d'appui à l'élevage ovin et bovin du IV^e FED ;
Rapport définitif – Octobre 1995 – 25 p

17- LOBRY. J.C. , TYC. J.

Etude sur la commercialisation et le marketing des produits animaux dans le cadre la Phase II du Projet de développement de l'élevage ;
Rapport de mission – Décembre 1998

18- LY. C.

Etude sur un système intégré de financement de l'élevage en République de Guinée ;
Rapport de consultation – Juin 2001 – 11p

19- LY. C.

Crédit agricole et production animales au SENEGAL : Etude du cas de la production ovine dans le bassin arachidier ;
Projet de recherche – 1989 – 8p

20- Marchés Bétail – Viandes

Bulletin n° 001- 3^e Trimestre 1997 – 6 p

21- Marchés Tropicaux

La mobilisation de l'épargne en Afrique subsaharienne – n°1713 – 26 Juin 1987

22- Projet de Développement de l'élevage Phase II

Rapport annuel d'activités au 31 Décembre 2000 – Avril 2001- 16 p

23- Projet de loi portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit

Exposé des motifs – 6 p

23- ROLLAND. J. P.

Politiques de commerce extérieur et échanges régionaux de bétail et de viande ;
Rapport de mission – Février 1995

24- SECK. M.

Etude du programme agricole ;
Rapport de stage ENAM-Dakar – 1984

25- Service d'études des ressources animales

Diagnostic des productions d'élevage en Côte d'Ivoire ;
Note technique – Juillet 2000- 37 p

26- TAPSOBA. E. K.

Crédit agricole et crédit informel dans la région orientale de HAUTE VOLTA :
Analyse économique, performance institutionnelle et implications en matière de
politique de développement agricole - Michigan State University – 1982 – 125 p

27- TRAORE. B.

L'intégration économique de la paysannerie en Afrique subsaharienne - Harmattan –
1989– 136 p

ANNEXES